

# Bulletin du Conseil communal

N° 2



**Lausanne**

Séance du 8 septembre 2015 – Deuxième partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 8 septembre 2015

2<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 septembre 2015, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Yvan Salzman, président

**Sommaire**

|  |     |
|--|-----|
| <b>Deuxième partie</b> .....   | 222 |
| <b>Métamorphose Centre sportif de la Tuilière. Création d'un centre de football et d'athlétisme. Demande de crédit d'ouvrage</b>                                 |     |
| Préavis N° 2015/39 du 28 mai 2015.....   | 222 |
| Rapport.....   | 234 |
| Discussion .....   | 237 |
| <b>Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quelles suites et conséquences à l'occupation illégale de l'ancien collège de Petit-Vennes ? »</b> |     |
| Développement photocopié.....  | 245 |
| <b>Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Janine Resplendino et consorts : « Ils sont là, n'essayons pas de les cacher »</b>                                   |     |
| Développement photocopié.....  | 246 |
| Discussion .....   | 247 |
| Réponse de la Municipalité – Interpellation de M. Mathieu Blanc .....  | 247 |
| Réponse de la Municipalité – Interpellation de M <sup>me</sup> Janine Resplendino.....   | 250 |

**Deuxième partie**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Claude Bonnard, Jean-François Cachin, Johann Dupuis, Romain Felli, Claude Nicole Grin, Gaëlle Lapique, Philippe Lenoir, Sandrine Schlienger, Philipp Stauber.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Raphaël Abbet, Evelyne Knecht, Claude-Alain Voiblet.

Membres présents 87

Membres absents excusés 9

Membres absents non excusés 3

**Effectif actuel 99**

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

**Métamorphose****Centre sportif de la Tuilière****Création d'un centre de football et d'athlétisme****Demande de crédit d'ouvrage**

Préavis N° 2015/39 du 28 mai 2015

Travaux. Sports, intégration et protection de la population, Finances et patrimoine vert

**1. Objet du préavis**

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 57'450'000.- (y compris crédit d'étude de CHF 2'450'000.- déjà octroyé par le Conseil communal par le biais du préavis 2013/27) afin de pouvoir balancer le montant des études dans le présent crédit d'investissement. Le montant de CHF 55'000'000.- (CHF 57'450'000.- – CHF 2'450'000.-) permettra la réalisation du Centre sportif de la Tuilière comprenant neuf terrains de football, des installations pour la pratique de l'athlétisme et un bâtiment abritant les vestiaires, des bureaux et une buvette.

**2. Le site de la Tuilière***Contexte*

Le site de la Tuilière est situé à l'entrée nord de Lausanne, entre l'aéroport de la Blécherette et la limite communale que représente le Petit Flon. Il se trouve en marge de l'agglomération lausannoise. Comme annoncé dans le rapport-préavis N° 2007/19<sup>1</sup> et le préavis N° 2013/27<sup>2</sup>, cette surface d'environ 17 hectares doit accueillir un centre de football et d'athlétisme, permettant ainsi de libérer les terrains nécessaires à la réalisation des deux premières étapes de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

A cette fin, le site de la Tuilière a fait l'objet d'une procédure de modification du Plan général d'affectation, adoptée par votre Conseil dans sa séance du 21 janvier 2014. Cette modification, outre la création du Centre sportif de la Tuilière, prévoit le déplacement de la route de Romanel, le démantèlement de la compostière, ainsi que la démolition de la ferme sise à la route du Châtelard.

<sup>1</sup> Rapport-préavis N° 2007/19, du 5 avril 2007, « Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. (...) », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2007-2008, tome I, pp. 297-360.

<sup>2</sup> Préavis N° 2013/27, du 27 juin 2013, « Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière. (...) », BCC 2013-2014, tome II, à paraître.

*Situation actuelle du site de la Tuilière*

Les travaux de modification du tracé de la route de Romanel ont débuté en avril de cette année et devraient être achevés au printemps 2016. Le basculement de la circulation sur la nouvelle route sera effectif cet automne. En ce qui concerne la compostière et la ferme, les permis de démolition ont été obtenus et les crédits nécessaires à ces opérations font partie intégrante du présent préavis. Relevons que la famille occupant la ferme a d'ores et déjà trouvé un nouveau logement. Quant aux activités de la compostière, elles seront réorganisées sur d'autres sites.

Le long de l'actuel tracé de la route de Romanel se trouve un monument érigé à la mémoire du lieutenant Gaston Astouin, pilote français décédé lors du meeting d'aviation de la Blécherette de 1924. Cette stèle, œuvre de l'architecte Jacques Favarger et du sculpteur Milo Martin, fut inaugurée le 29 mai 1925. En 1966, à l'occasion d'un remaniement de chemins, le monument fut déplacé de 300 mètres. Figurant en note \*3\* (objet intéressant au niveau local) au recensement architectural du canton de Vaud, il est en mauvais état. Ne pouvant être maintenu sur site, il sera déplacé au Musée historique<sup>3</sup>.

Le cadastre cantonal des sites pollués indique, au niveau de l'actuelle compostière, la présence d'une ancienne décharge de matériaux inertes. Ne présentant pas de danger pour l'environnement et situés dans une zone à remblayer, ces matériaux seront laissés en place.

### **3. Centre sportif de la Tuilière**

Le football, l'athlétisme et le sport populaire occupent une place importante dans le paysage sportif lausannois, non seulement au niveau du sport d'élite, mais aussi, et surtout, au niveau de la relève. Le seul plateau de la Blécherette (du Stade olympique de la Pontaise au bâtiment du Service des automobiles et de la navigation), avec ses installations d'athlétisme et ses douze terrains de football (dont un en matière synthétique), accueille quotidiennement plusieurs centaines de pratiquants, dont majoritairement des juniors et sont le cadre, chaque année, de plus de 1'000 matches.

#### *Athlétisme*

Né de la fusion, en 1920, entre le Club Hygiénique Lausanne et le Montriond-Sports, la section d'athlétisme du club omnisports Lausanne-Sports, riche d'une histoire plus que centenaire (le Club Hygiénique Lausanne a été fondé en 1904), compte aujourd'hui 342 membres dont 169 juniors (de 6 à 20 ans). L'ensemble des disciplines liées à l'athlétisme (courses, sauts, lancers) sont pratiquées et entraînées. Si le Stade olympique de la Pontaise est le centre principal des entraînements et des compétitions, en hiver, certains entraînements ont lieu en salle, principalement dans les centres omnisports des Bergières et du Vieux-Moulin

#### *Football*

Outre le Lausanne-Sports athlétisme, les ES FC Malley, FC Concordia et FC Racing-Club Lausanne jouent un rôle important dans la socialisation et l'intégration des jeunes<sup>4</sup>.

*L'Etoile Sportive FC Malley*, fondé en 1924, compte 23 équipes de juniors, soit pratiquement 400 jeunes de toutes provenances (80 % des effectifs du club). Deux équipes disputent le championnat « adulte », mais intègrent de nombreux juniors. Actuellement, le club loue différentes infrastructures (locaux, vestiaires, buvette) sur le plateau de la Blécherette.

*Le FC Concordia Lausanne*, fondé en 1919, forme 430 juniors (dont 102 filles), dans plus d'une vingtaine d'équipes et compte plus de 600 membres. Tout comme l'ES FC Malley, il loue actuellement diverses infrastructures sur le plateau de la Blécherette.

<sup>3</sup> Le Service Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne dédie, sur le site internet de la Ville, une page au meeting aérien de 1924 et à l'accident dont fut victime le Lt Astouin.

<sup>4</sup> Lire à ce propos l'étude de Camille Boillat et Thomas Busset, « Le FC Boveresses : un club de football créateur de liens sociaux. » in Cahiers du BLI N° 7, novembre 2014, téléchargeable sous [www.lausanne.ch/bli/publications/cahiers du BLI](http://www.lausanne.ch/bli/publications/cahiers%20du%20BLI).



*Le projet de Centre sportif de la Tuilière*

*Le Racing Club Lausanne*, fondé en 1910, est le plus petit des trois clubs de football actifs sur le plateau de la Blécherette. Fort de 164 membres, il compte 74 juniors et neuf équipes.

A eux quatre, ces clubs comptent plus de 1'000 juniors de 6 à 20 ans. Il importe donc qu'ils puissent poursuivre leurs activités et disposer des installations nécessaires. Il faut également préserver leur identité propre, constituée par leur nom, leurs couleurs, leur histoire et un lieu de rencontre qui est l'âme de chaque club.

### **3.1. Concours et études de projet**

C'est dans ce contexte que le Service de sports, en collaboration avec les services d'architecture et d'urbanisme, a travaillé avec les dirigeants de ces clubs, afin d'établir les besoins et définir le cahier des charges du concours du futur centre de football et d'athlétisme.

Désigné en février 2011, le lauréat présentait un projet intitulé « BEND IT LIKE BECKHAM ». Les études nécessaires à son développement, jusqu'au niveau de la demande de permis de construire, ont fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'450'000.- présentée dans le cadre du préavis N° 2013/27<sup>5</sup>.

### **3.2. Concept constructif et architectural**

Le site de la Tuilière forme un espace de transition entre le tissu urbain et la campagne plus au nord. Sa délimitation à l'est par le Petit-Flon, longé de part et d'autre par un massif boisé, et à l'ouest par l'aéroport de la Blécherette, constitue un cadre idéal pour une affectation sportive.

Le projet est traité comme un grand centre sportif installé dans une clairière constituée par l'arborisation existante du vallon creusé par la rivière du Petit-Flon.

Les neuf terrains de football et l'anneau d'athlétisme orientés nord-sud s'inscrivent dans cette nouvelle prairie. Chaque terrain, entouré de murs de béton, réduit au maximum la surface d'impact et libère ainsi une prairie reconstituée.

Les terrains se développent de part et d'autre du chemin favorisant la mobilité douce et structurant le projet. Son impact territorial et visuel est réduit au maximum tout en respectant les contraintes d'usage et d'entretien. Chaque terrain est ainsi clairement desservi selon les niveaux où il se situe et contribue à cette inscription fine dans un territoire exigeant par sa pente. Un éclairage dynamique complète l'équipement du chemin<sup>6</sup>.

La construction du programme et des terrains sportifs forment un tout cohérent tant dans les installations territoriales que dans l'expression et la matérialisation.

Pour le bâtiment, le choix des matériaux se limite au béton, au verre et au métal et répond ainsi à des besoins exigeants de durabilité, d'entretien et d'exploitation. En matière de consommation d'énergie, il répond à la norme SIA 380/1 et à la législation en vigueur. Il tend vers les exigences « Minergie » sans en demander la labellisation. Le bâtiment sera raccordé au chauffage à distance et la récupération de la chaleur issue de la ventilation est prévue. L'importante surface de la toiture sera valorisée par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, et la toiture pourrait être végétalisée.

## **4. Description des travaux**

### **4.1. Les terrains, l'athlétisme et le bâtiment**

#### *Les terrains*

Comme indiqué, le Centre sportif de la Tuilière sera équipé de neuf terrains de football en remplacement de ceux, au nombre de 12, situés sur le plateau de la Blécherette. Ces terrains seront aux normes de l'Association suisse de football (ASF) et homologués pour les ligues amateurs. Huit d'entre eux mesureront 100 x 64 mètres, alors que le terrain principal, adjacent au bâtiment vestiaires/bureaux/buvette, mesurera 105 x 68 mètres, soit une surface identique à celle du futur Stade de la Tuilière. Ils seront tous éclairés.

Deux types de revêtement ont été retenus pour équiper ces terrains : le gazon synthétique (cinq surfaces) et le gazon naturel renforcé (quatre surfaces).

- Depuis plus de 25 ans, le gazon synthétique a fait ses preuves à Lausanne. Sur les terrains ainsi équipés, les joueurs peuvent s'entraîner et jouer, quelles que soient les conditions météorologiques. Ce type de surface a également démontré sa fiabilité et sa durabilité, tout en étant plus économique et respectueux de l'environnement à l'entretien. Pour la Tuilière, le choix s'est porté sur une couche de souplesse et un revêtement en fibres synthétiques de 45 mm lesté avec du liège.

<sup>5</sup> Op. cit. Relevons que ce montant sera amorti en 2018.

<sup>6</sup> L'éclairage dynamique permet d'adapter la luminosité à la période de la nuit tout en pouvant relever son niveau lors de la détection d'un passage.

Ce type de surface crée un terrain plus ferme et diminue la fatigue musculaire lors de longues périodes de jeu. Adaptée aux conditions climatiques extrêmes, y compris de longues périodes de gel, ses caractéristiques sportives sont garanties tout au long de l'année.

- Le gazon naturel renforcé est une technologie hybride : du gazon naturel enraciné dans un substrat de synthèse. Le gazon naturel apporte le confort de jeu, tandis que le substrat de synthèse permet au sol de rester souple et résilient, tout en assurant un drainage optimal, sans création de boue. Ce substrat est composé de sable fin, de microfibrilles synthétiques et de granules de liège naturel. Le tout permet une souplesse optimale pour les joueurs et une résistance maximale du gazon (il est impossible d'arracher des mottes de terre). Ceci permet une utilisation accrue, quasiment par tout les temps. Son entretien est facile. En Suisse, ce type de surface est appelé à remplacer, à terme, les surfaces naturelles, en tout cas, en ce qui concerne la compétition.

Le site de la Tuilière a une topographie en pente qui nécessite d'importants mouvements de terre. Une optimisation de ces mouvements a été trouvée et permet un équilibre entre déblais et remblais. Des murs de soutènement en pierres sèches, voire en béton armé, ainsi que des talus végétalisés sépareront les surfaces des unes des autres.

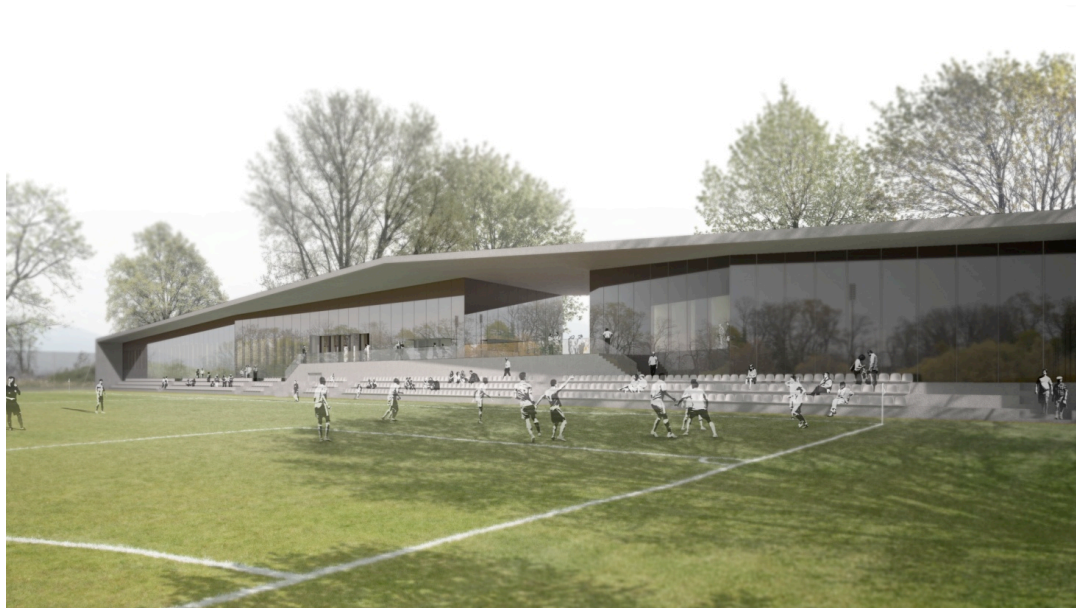
#### *Les équipements d'athlétisme*

Les équipements d'athlétisme seront concentrés autour du terrain de football situé en face du bâtiment vestiaires/bureaux/buvette. Conçus uniquement pour l'entraînement, ils permettront la pratique des différentes courses sur une piste en revêtement synthétique de quatre couloirs, élargie à six couloirs sur une portion de 110 m (permettant ainsi la pratique du 110 m haies). Deux pistes de saut en longueur, des tapis et montants pour le saut en hauteur et à la perche, ainsi qu'une aire de lancer du boulet complèteront l'équipement d'athlétisme.

Le lancer (marteau, disque et javelot), de même que les compétitions seront regroupés au Stade Pierre-de-Coubertin.

#### *Le bâtiment*

Suivant la forme du terrain, d'abord de plain-pied, puis s'enterrant progressivement, pourvu d'une importante toiture et constitué de verre, de métal et de béton, le bâtiment est appelé à remplir plusieurs fonctions : vestiaires, bureaux, buvette. Adjacent au terrain principal du Centre sportif de la Tuilière, il abrite des gradins couverts d'une capacité de 300 places.



L'étage inférieur, partiellement enterré, comprendra les vestiaires, une infirmerie, une salle de musculation et des équipements sanitaires. La disposition des vestiaires, au nombre de 42, permettra d'accueillir simultanément des équipes féminines et masculines de football et des athlètes (hommes et femmes). Relevons que les équipes « première » des clubs résidents (ES FC Malley, FC Concordia, FC Racing-Club Lausanne) se verront attribuer un vestiaire à demeure et deux seront attribués, également à demeure, à l'athlétisme. Outre ces vestiaires et ceux permettant l'accueil d'équipes (32 dont un réservé à l'équipe « visiteur » lors de matches sur le terrain principal), de plus petits seront mis à disposition des arbitres (trois) et des entraîneurs de football (deux).

Accessible depuis le chemin principal, le rez-de-chaussée est divisé en trois parties, sud, centre et nord. La partie centrale, grand hall ouvert sur toute la hauteur, donne accès aux gradins, à la buvette et aux vestiaires. La partie nord accueillera les locaux dédiés à l'exploitation du centre, les zones de rangement de matériels et de machines, ainsi qu'un atelier. Au sud, les clubs de football et d'athlétisme disposeront de leur bureau et de divers locaux, dont un pour leurs réunions. La buvette occupera la plus grande place de cette partie du bâtiment. Ayant vocation de devenir un lieu identitaire pour les occupants des lieux, elle comprendra également un espace de réunion modulable.

L'étage supérieur, partiel, situé sous le faîte du toit, abritera des locaux techniques ainsi qu'un espace destiné à la sonorisation du stade.





## 4.2 Les accès

Conformément aux attentes exprimées dans le préavis N° 2013/27, l'accessibilité en modes doux au site du Centre sportif de la Tuilière a été privilégiée. Les liaisons piétonnes et cyclables avec les quartiers voisins, ainsi qu'avec le futur écoquartier des Plaines-du-Loup, feront l'objet d'une attention particulière tout au long du développement du site, y compris lors de la réalisation du Stade de la Tuilière, puis de la dernière étape (construction d'un centre d'affaires). A terme, 90 places de stationnement pour vélos sont prévues sur le site du Centre sportif de la Tuilière.

L'accès par les transports publics sera également intégré au site. Outre le terminus du futur m3, la Tuilière accueillera une interface bus qui permettra la desserte des communes environnantes (Le Mont-sur-Lausanne, Cugy, Bottens, Froideville, Romanel-sur-Lausanne et Cheseaux-sur-Lausanne).

Compte tenu que ces projets d'équipements importants seront en service après 2020, des aménagements provisoires, tant pour la mobilité douce, que pour l'accès par les transports publics, seront créés et adaptés au fur et à mesure de la réalisation des équipements prévus.

L'accès principal au Centre sportif de la Tuilière se fera par le biais d'un carrefour intégré dans le nouveau tracé de la route de Romanel. Cet accès, nécessaire à son exploitation, mais aussi au reste du site de la Tuilière, sera réalisé en parallèle des travaux de construction du centre d'affaires. Les travaux comprennent, outre un accès à la route de Romanel, un parking provisoire de 60 places (dans l'attente de la réalisation de l'entier de la partie sud de la Tuilière et l'aménagement d'un parking souterrain) et un cheminement provisoire de mobilité douce avec l'interface bus. Le coût de leur réalisation est estimé à CHF 1'500'000.- et fait partie de la présente demande de crédit d'ouvrage.

## 4.3 Aspects environnementaux

Un soin particulier sera donné à l'intégration du Centre sportif de la Tuilière dans le milieu naturel. Outre le renforcement du cordon boisé bordant le site sur sa partie est, un aménagement paysager composé d'arbres et d'arbustes apportera d'importants éléments de verdure aux usagers des lieux. La gestion des eaux de surface sera également intégrée.

### *Paysage et nature*

Une attention toute particulière sera portée sur ce site, afin d'en préserver les valeurs paysagères et de protéger le patrimoine végétal le long du Petit-Flon. Aussi, sur l'ensemble du site, respectant en cela les dispositions du Plan général d'affectation (PGA), qui demandent la présence d'un arbre pour 500 m<sup>2</sup> de surface cadastrale, 270 arbres seront plantés. Leur implantation sera libre et aléatoire, conférant ainsi à l'ensemble un caractère naturel. Les essences choisies seront exclusivement indigènes, renforçant la valeur écologique de cet aménagement.

Le long de la route de Romanel, en complément de l'arborisation prévue, 5'200 m<sup>2</sup> de végétation arbustive créeront un écran protecteur, afin de limiter les nuisances dues au trafic routier. Ces plantations compenseront la suppression des haies entourant actuellement la compostière.

De l'autre côté du site, une attention toute particulière sera donnée au respect des distances devant séparer les terrains du cordon boisé du Petit-Flon. Cette lisière forestière, zone naturelle de protection au sens du PGA, restera libre de toute construction. Seul un accès destiné à son entretien et à l'exploitation forestière sera assuré.

La zone du Petit-Flon est également un milieu humide apprécié de la faune et de la flore, comme le prouve la présence du crapaud sonneur à ventre jaune<sup>7</sup>. Ce batracien est

<sup>7</sup> Le crapaud sonneur à ventre jaune, *bombina variegata*, est un batracien de 4 à 5 cm de longueur, reconnaissable à son ventre jaune tranchant avec son dos gris. La pupille de son œil a une forme de cœur. Il hiberne d'octobre à avril. Il utilise plusieurs mares pour se reproduire.

également révélateur de la présence d'un réseau d'échange entre les biotopes du Petit-Flon et du Désert. Un couloir de migration a été identifié sur le site de la Tuilière. Cependant, la présence du centre sportif compliquant les déplacements de l'animal, une nouvelle liaison vers le site du Désert doit être créée de toute pièce. Trois biotopes, sous forme de chapelets de gouilles, seront réalisés entre la Grangette et la route de Romanel. Leur coût, devisé à CHF 2'000.- chacun, est intégré à la présente demande de crédit d'ouvrage. La liaison humide et forestière sera également renforcée par des structures annexes (murgiers<sup>8</sup>, tas de branches et des aménagements au sein du centre sportif), qui faciliteront le passage de la faune par voie terrestre et aérienne.

#### *Protection des eaux*

La création du centre de football et d'athlétisme va entraîner une modification des sols et des surfaces. Par conséquent, il importe d'éviter que, lors des épisodes de grandes précipitations, un trop grand volume d'eau, créé par l'imperméabilisation des sols, soit renvoyé dans le Petit-Flon. C'est pourquoi les surfaces entièrement imperméables seront raccordées à un bassin de rétention. Quant aux terrains de football, tous équipés d'un système de drainage, l'eau, éventuellement excédentaire, pourra être stockée dans leurs couches inférieures.

#### **4.4 Calendrier des travaux**

La mise à l'enquête du projet a eu lieu du 3 mars au 2 avril 2015. La durée des travaux est estimée entre 18 et 24 mois. Ceux-ci devraient débiter dès l'obtention du permis de construire et devraient s'intégrer dans la planification, sous l'égide du canton, des travaux de la RC 60. Le calendrier du projet Métamorphose prévoit une ouverture des chantiers (centre sportif et route) dans le courant du deuxième semestre de cette année et une mise en service du Centre sportif de la Tuilière entre juillet et décembre 2017, permettant ainsi la libération des terrains nécessaires à la réalisation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

### **5. Gestion du Centre sportif de la Tuilière**

La création de ce tout nouveau centre dédié au football et à l'athlétisme aura des incidences sur le fonctionnement de plusieurs services de l'administration communale. Il s'agira d'exploiter et d'entretenir un peu plus de 135'000 m<sup>2</sup> de territoires nouveaux. Le choix des surfaces, permettant une ouverture annuelle du centre sportif, nécessitera l'acquisition d'équipements spécifiques, qui seront entretenus sur place.

L'exploitation du centre sportif sera assurée par le Service des sports. Outre la gestion du bâtiment, de son entretien, de l'occupation des vestiaires et des terrains, il aura la responsabilité de l'entretien des terrains en gazon synthétique et du parking provisoire.

L'entretien des espaces verts et des terrains en gazon renforcé sera assuré par le Service des parcs et domaines (SPADOM).

Le cheminement favorisant la mobilité douce entre les terrains, le centre et l'interface bus sera entretenu par le Service des routes et de la mobilité.

Enfin, le Service de l'électricité s'occupera de l'éclairage dynamique du cheminement. Il aura également la responsabilité de l'éclairage des terrains.

Les nouvelles charges ainsi créées seront partiellement compensées par l'abandon des terrains du plateau de la Blécherette.

#### **5.1 Le Service des sports**

Pour le Service des sports, la différence fondamentale en termes de gestion, d'entretien et de besoins en personnel et en machines entre le Centre sportif de la Tuilière et le plateau de la Blécherette réside dans la possibilité, grâce aux surfaces en gazon synthétique et en gazon renforcé, tous éclairés, d'assurer une exploitation par tout les temps, toute l'année.

<sup>8</sup> Un murgier est un tas de pierre provenant de l'épierrage d'un champ, d'un pâturage ou d'un pré.

En effet, aujourd'hui, les 12 terrains en gazon naturel de la Blécherette, qui accueillent pratiquement 1'000 matchs par an (dont 60% par des équipes juniors) ne sont pas éclairés et ne peuvent être employés simultanément. Le gazon ne supportant pas une utilisation soutenue doit être préservé. C'est pourquoi, six terrains sont utilisés en semaine, six autres durant le week-end. Cependant, cette façon de faire ne fonctionne que par beau temps et durant la belle saison. Les reports de matchs ou d'entraînements sont ainsi fréquents et l'offre en terrains ne permet ni de répondre aux demandes des clubs résidants, ni, surtout, d'accueillir de nouvelles équipes.

Les charges d'exploitation, hors salaires, du Centre sportif de la Tuilière sont estimées annuellement, pour le Service des sports, à CHF 482'000.-. Toutefois, de ce montant, il convient de déduire le coût actuel de l'exploitation du plateau de la Blécherette (marquage des terrains, entretien des bâtiments et du matériel, énergie, etc.), soit, annuellement, CHF 118'000.- (hors salaires). Les charges nettes pour l'exploitation du nouveau centre sportif sont ainsi estimées à CHF 364'000.- par an.

Le personnel de ce service actuellement affecté au plateau de la Blécherette, soit trois ept, sera intégralement transféré à la Tuilière. A terme, afin de répondre à l'augmentation des heures d'ouverture et à l'entretien des terrains synthétiques, l'équipe sera complétée par un quatrième ept.

L'entretien du bâtiment et des terrains synthétiques nécessite pour le Service des sports l'acquisition de véhicules, de machines et d'outils spécifiques qu'il ne possède pas actuellement et dont la valeur totale est estimée, sur la base d'offres similaires, à CHF 200'000.-. Ces acquisitions seront financées par le biais des autorisations d'achats dans le cadre des enveloppes annuelles ordinaires et en fonction des besoins effectifs. Relevons que leur entretien pourra se faire sur place.

## **5.2. SPADOM**

Les espaces verts aménagés entre les terrains, environ 48'800 m<sup>2</sup>, dont des arbres et de la végétation arbustive, feront l'objet d'un entretien différencié par SPADOM en fonction de leur nature et de leur usage. Quant aux quatre terrains en gazon renforcé, leur entretien requerra une attention toute particulière et, du fait de leur plus grande disponibilité, la nécessité d'acquérir des véhicules et machines spécifiques en complément de ceux dont dispose le service. Le montant de ces acquisitions s'élève à CHF 255'000.- et, comme pour le Service des sports, ces dites acquisitions seront financées par le biais des autorisations d'achats dans le cadre des enveloppes annuelles ordinaires et en fonction des besoins effectifs.

Pour SPADOM, les charges d'exploitation liées au Centre sportif de la Tuilière sont estimées annuellement à CHF 70'000.-, desquels peuvent être déduits les montants concernant le plateau de la Blécherette, soit une dépense annuelle de CHF 45'000.-. Les charges nettes s'élèvent ainsi à CHF 25'000.- par an.

## **5.3. Le Service des routes et de la mobilité**

L'entretien du nouveau cheminement entre les terrains ainsi que les voies d'accès sera mécanisé, afin de permettre un entretien rationnel de ces espaces. Relevons que ces surfaces, représentant 10'000 m<sup>2</sup>, nécessiteront l'équivalent, en main d'œuvre, de 0,3 ept et représenteront une charge d'exploitation annuelle de CHF 22'000.-.

## **6. Aspects financiers**

Les montants objets de la présente demande de crédit comprennent le crédit d'ouvrage permettant la réalisation du Centre sportif de la Tuilière, le crédit nécessaire à la réalisation du carrefour, du parking provisoire, du cheminement de mobilité douce (permettant de rejoindre l'interface bus).

L'estimation du coût des travaux (bâtiment, terrains, équipements d'athlétisme, chemins d'accès, carrefour et route, etc.) est fondée sur un devis général calculé par les architectes mandatés dans le cadre de l'étude de projet, puis contrôlé par un expert extérieur et le Service d'architecture. Relevons qu'en amont de ce devis général, un avant-projet a été soumis à la commission de construction, qui l'a validé. Cette manière de faire a pour but d'éviter de prendre du retard dans la réalisation de ce projet et, par voie de conséquence, dans celui de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

### 6.1. Coût des travaux

Le gros-œuvre ainsi que les installations sanitaires, en raison du nombre important de vestiaires, constituent la part la plus importante des dépenses liées au bâtiment. Les architectes mandatés pour l'étude du projet ont mis en évidence certains risques liés à la nature du terrain, telles que des venues d'eau imprévisibles ou la nécessité d'évacuer un excédent de terrassement malgré les efforts mis dans la recherche d'un équilibre entre déblais et remblais. Pour faire face à ces imprévus, ainsi qu'à ceux liés à la réalisation du bâtiment, une réserve a été intégrée au montant général.

#### Bâtiment et terrains

|                               |   |                  |                         |
|-------------------------------|---|------------------|-------------------------|
| 1. TRAVAUX PREPARATOIRES      |   |                  | <b>CHF 1'442'000.-</b>  |
| CFC 10                        | Relevés, études géotechniques                       | CHF 90'000.-     |                         |
| CFC 11                        | Déblaiement, préparation du terrain                 | CHF 1'093'000.-  |                         |
| CFC 13                        | Installation de chantier                            | CHF 90'000.-     |                         |
| CFC 19                        | Honoraires  | CHF 169'000.-    |                         |
| 2. BATIMENT                   |   |                  | <b>CHF 18'837'000.-</b> |
| CFC 21                        | Gros-œuvre 1  | CHF 7'765'000.-  |                         |
| CFC 22                        | Gros-œuvre 2  | CHF 761'000.-    |                         |
| CFC 23                        | Installations électriques                           | CHF 744'000.-    |                         |
| CFC 24                        | Chauffage, ventilation, conditionnement d'air       | CHF 1'296'000.-  |                         |
| CFC 25                        | Installations sanitaires                            | CHF 1'955'000.-  |                         |
| CFC 26                        | Installations de transport (monte-charge)           | CHF 68'000.-     |                         |
| CFC 27                        | Aménagements intérieurs 1                           | CHF 1'662'000.-  |                         |
| CFC 28                        | Aménagements intérieurs 2                           | CHF 1'667'000.-  |                         |
| CFC 29                        | Honoraires  | CHF 2'919'000.-  |                         |
| 3. EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION |   |                  | <b>CHF 896'000.-</b>    |
| CFC 33                        | Installations électriques                           | CHF 485'000.-    |                         |
| CFC 35                        | Installations sanitaires                            | CHF 220'000.-    |                         |
| CFC 38                        | Aménagements intérieurs 2 (signalétique)            | CHF 56'000.-     |                         |
| CFC 39                        | Honoraires  | CHF 135'000.-    |                         |
| 4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS    |   |                  | <b>CHF 30'639'000.-</b> |
| CFC 40                        | Mise en forme du terrain                            | CHF 6'289'000.-  |                         |
| CFC 41                        | Constructions (murs de soutènement)                 | CHF 3'291'000.-  |                         |
| CFC 42                        | Jardins (terrains de sports, arborisation, clôture) | CHF 15'608'000.- |                         |
| CFC 44                        | Installations                                       | CHF 2'693'000.-  |                         |
| CFC 45                        | Conduites de raccordement                           | CHF 56'000.-     |                         |
| CFC 49                        | Honoraires  | CHF 2'702'000.-  |                         |

|   |   |     |                        |
|---|---|-----|------------------------|
| 5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE |   |     | <b>CHF 2'705'000.-</b> |
| CFC 51                                    | Autorisations et taxes                            | CHF | 654'000.-              |
| CFC 52                                    | Echantillons, maquettes, reproductions, documents | CHF | 203'000.-              |
| CFC 53                                    | Assurances  | CHF | 225'000.-              |
| CFC 56                                    | Autres frais secondaires                          | CHF | 23'000.-               |
| CFC 57                                    | Frais de chantier                                 | CHF | 135'000.-              |
| CFC 58                                    | Divers et imprévus                                | CHF | 1'465'000.-            |

|                              |   |     |                      |
|------------------------------|---|-----|----------------------|
| 9. AMEUBLEMENT ET DECORATION |   |     | <b>CHF 926'000.-</b> |
| CFC 90                       | Meubles (équipements de vestiaires et de sport) | CHF | 608'000.-            |
| CFC 92                       | Textiles (rideaux)                              | CHF | 23'000.-             |
| CFC 95                       | Engins de gymnastique                           | CHF | 68'000.-             |
| CFC 98                       | Œuvres d'art                                    | CHF | 188'000.-            |
| CFC 99                       | Honoraires                                      | CHF | 39'000.-             |

TOTAL TTC **CHF 55'445'000.-**

**Accès principal au Centre sportif de la Tuilière (carrefour, parking provisoire, cheminement de mobilité douce)**

|   |     |                               |
|---|-----|-------------------------------|
| Coût de réalisation des aménagements  | CHF | 1'500'000.-                   |
| Mur de soutènement et installations techniques pour le centre sportif et le futur stade de football | CHF | 505'000.-                     |
| TOTAL TTC   |     | <b><u>CHF 2'005'000.-</u></b> |

**6.2. Récapitulation des coûts**

|  |     |              |
|--|-----|--------------|
| BATIMENT & TERRAINS                              | CHF | 55'445'000.- |
| ACCES PRINCIPAL AU CENTRE SPORTIF DE LA TUILIERE | CHF | 2'005'000.-  |
| CREDIT D'ETUDES*                                 | CHF | 2'450'000.-  |

TOTAL NET TTC **CHF 5'000'000.-**

*\*Commentaire*

Les montants indiqués sous 6.1., qu'ils concernent le Centre sportif de la Tuilière ou l'accès principal, comprennent les coûts relatifs à leur étude. Il convient, dès lors, de déduire de ces montants bruts, le montant de CHF 2'450'000.- alloué par votre Conseil dans le cadre du rapport-préavis N° 2013/27 et destinés précisément à financer les études susmentionnées.

**7. Incidences sur le budget**

**7.1. Conséquences sur le budget d'investissement**

*7.1.1 Plan des investissements*

Le plan des investissements pour les années 2015 à 2018 prévoit un montant de CHF 55'000'000.- pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus.

*7.1.2 Subventions*

Les travaux présentés dans ce préavis ont fait l'objet d'une demande d'aide auprès du Fonds du sport vaudois. Les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

## 7.1.3 Conséquences sur le budget d'investissement - Tableau

| (en milliers de francs)    | 2015         | 2016          | 2017          | 2018         | Total         |
|----------------------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Dépenses d'investissements | 1'700        | 23'000        | 26'300        | 4'000        | 55'000        |
| Recettes d'investissements | 0            | 0             | 0             | 0            | 0             |
| <b>Total net</b>           | <b>1'700</b> | <b>23'000</b> | <b>26'300</b> | <b>4'000</b> | <b>55'000</b> |

## 7.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

## 7.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de CHF 57'450'000.-, s'élèvent à CHF 831'875.- par an, arrondi à CHF 831'900.- à compter de l'année 2016.

## 7.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue pour la partie bâtiment, terrains et route, soit 30 ans, les charges d'amortissement s'élèvent, sur la base d'un montant de CHF 57'450'000.-, à CHF 1'916'667.- par année, arrondi à CHF 1'916'700.-. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2016.

## 7.2.3 Charges d'exploitation

Compte tenu des éléments présentés au chapitre cinq et ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2015 à 2019 sont les suivants :

|                                | 2015       | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | Total           |
|--------------------------------|------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Personnel suppl. (en EPT)      | 0          | 0              | 1.3            | 1.3            | 1.3            | 0               |
| <b>(en milliers de francs)</b> |            |                |                |                |                |                 |
| Charges de personnel           | 0.0        | 0.0            | 63.0           | 125.0          | 125.0          | 313.0           |
| Charges d'exploitation         | 0.0        | 0.0            | 287.0          | 574.0          | 574.0          | 1'435.0         |
| Charge d'intérêts              | 0.0        | 831.9          | 831.9          | 831.9          | 831.9          | 3'327.6         |
| Amortissement                  | 0.0        | 1'916.7        | 1'916.7        | 1'916.7        | 1'916.7        | 7'666.8         |
| <b>Total charges suppl.</b>    | <b>0.0</b> | <b>2'748.6</b> | <b>3'098.6</b> | <b>3'447.6</b> | <b>3'447.6</b> | <b>12'742.4</b> |
| Diminution de charges          | 0.0        | 0.0            | 82.0           | 163.0          | 163.0          | 408.0           |
| Revenus                        | 0.0        | 0.0            | 0.0            | 0.0            | 0.0            | 0.0             |
| <b>Total net</b>               | <b>0.0</b> | <b>2'748.6</b> | <b>3'016.6</b> | <b>3'284.6</b> | <b>3'284.6</b> | <b>12'334.4</b> |

Les besoins supplémentaires en termes de charges de personnel et de fonctionnement seront discutés systématiquement dans le cadre des processus budgétaires des années concernées.

## 8. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N°2015/39 de la Municipalité, du 28 mai 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 57'450'000.- destiné à la réalisation du Centre sportif de la Tuilière, comprenant neuf terrains de football, des installations pour la pratique de l'athlétisme et un bâtiment vestiaires/bureaux/buvette ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 30 ans, le crédit prévu sous chiffre un par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffre un ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre un les subventions qui pourraient être accordées ;
5. De balancer les dépenses et amortissement du crédit d'étude ouvert de CHF 2'450'000.- (4100.582.8502) par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre un ci-dessus.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

#### Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur, Maurice Calame (PLR), Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), Nicole Graber (Les Verts), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Françoise Longchamp (PLR), David Payot (La Gauche), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Sandrine Schlienger (UDC), Gianni John Schneider (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

#### **Rapport photocopié de M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur**

Présidence Benoît Gaillard (PS).

Membres présents M. Jacques-Etienne Rastorfer, socialiste (remplaçant M. Denis Corboz), M. Gianni-John Schneider, conseiller communal, (remplaçant Mme Thanh-My Tran-Nhu), M. Maurice Calame, conseiller communal, libéral-radical, Mme Françoise Longchamp, libérale-radical, M. Pierre-Antoine Hildbrand, libéral-radical, Mme Nicole Graber, verte (remplaçant M. Valéry Beaud), Mme Natacha Litzistorf, verte, Mme Sandrine Schlienger, UDC (remplaçant M. Philipp Stauber), M. David Payot, La Gauche.

Représentant-e-s de la Municipalité :

M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, intégration et protection de la population, M. Olivier Français, directeur des travaux.

Administration communale :

M. Patrice Iseli, chef du Service des sports, M. Robert Mohr, adjoint du chef du Service des sports, M. Yves Lachavanne, ingénieur, chef de la section Etudes et projets, service des parcs et domaines, M. François Comte, architecte chef de projet, Service d'architecture, M. Patrick Minet, projet Métamorphose.

Notes de séance : Mme Claudia Braillard, assistante, Service d'architecture.

Lieu : Av. du Grey 117 à Lausanne, salle de conférence du Groupement de Vol à Moteur, aéroport de la Blécherette.

Date : 6 juillet 2015

Début et fin de la séance : 17h-18h45

Dans leurs interventions introductives, les représentants de la Municipalité soulignent que le projet de centre sportif est issu d'un long processus qui a notamment compris une phase d'optimisation financière ayant permis de réduire le coût de construction. Le préavis porte sur un montant qui représente le total du coût d'investissement du projet (études et ouvrage), ce qui est une méthode nouvelle. Le développement du projet a été assuré en concertation avec les clubs en tant que représentants principaux des utilisateurs futurs des installations. La présentation du projet (dont le support est disponible sur la plate-forme en ligne du Conseil communal) est l'occasion pour l'administration d'indiquer qu'une étude est en cours à propos de la possible végétalisation de la toiture, sur laquelle la pose de panneaux photovoltaïques est déjà prévue. Les différents points évoqués par la commission sont présentés ci-après de façon synthétique et suivant la structure du préavis.

### 1. Objet

- Ainsi que le détaille ensuite le chapitre 6, en particulier après l'astérisque en p. 12, le montant du crédit sollicité représente le coût total, études comprises, du projet. Cette façon de présenter les coûts se veut plus transparente.

### 2. Site

- Dans le périmètre du projet se trouve actuellement un monument historique à la mémoire du lieutenant Gaston Astouin, de l'armée de l'air française, décédé des suites des blessures d'un accident survenu à la Blécherette en 1924 lors d'un meeting d'aviation acrobatique. Ce monument sera transféré au Musée historique, mais une copie sera réalisée et replacée sur le site. Un autre monument historique militaire se trouve à proximité, mais hors de la zone concernée.
- Le site de réalisation du centre longe un cordon boisé et comprend aujourd'hui différents sites humides accueillant des crapauds sonneurs. Le projet intègre la création de biotopes, de tas de pierres ou de branches, d'une haie nouvelle ainsi que de gouilles pour atténuer l'effet négatif du centre sportif sur la faune. Le traitement des surfaces situées entre les terrains fera également l'objet d'une attention particulière à cet égard. Les commissaires sont nombreux à saluer le travail d'équilibrage réalisé dans ce cadre. La question de la végétalisation du toit du bâtiment est abordée ci-après.

### 3. Centre sportif

- L'inclusion d'une piste d'athlétisme répond à l'engagement de disposer, sur le site de la Blécherette, d'un équipement pour ce sport. Il sera utilisé principalement par le Lausanne-Sports athlétisme, tandis que le Stade Lausanne conservera ses quartiers au stade de Coubertin. L'inclusion d'un tel équipement dans le centre sportif, en cours de processus, signifie naturellement un certain nombre de contraintes, notamment de place. Le fait que la piste telle que prévue soit bien conçue et réponde aux exigences des usagers fait l'objet d'une longue discussion. La Municipalité admet que le projet n'est pas idéal, mais qu'il permet de proposer une nouvelle infrastructure qu'il aurait fallu, sinon, localiser ailleurs sur le plateau.
- Par rapport au nombre de vestiaires évoqués dans le crédit d'étude (39), le nombre a légèrement augmenté (42) en raison de l'inclusion de la piste d'athlétisme. La diminution du nombre de terrains par rapport à la situation actuelle (de 12 à 9) nécessite qu'il soit possible de les exploiter de façon plus serrée, et donc de



permettre à une équipe de se préparer avant que la précédente n'ait encore vidé son vestiaire. Par ailleurs, la présence croissante d'équipes féminines impose également de disposer de suffisamment de vestiaires pour assurer une séparation. Au total, 4 vestiaires sont affectés aux trois clubs résidents et à l'équipe visiteurs pour les matches de première ligue, 3 vestiaires sont prévus pour les arbitres, 1 vestiaire pour les entraîneurs hommes et 1 pour les femmes, 2 vestiaires sont réservés à l'athlétisme et enfin 31 vestiaires sont prévus pour les juniors.

#### 4. Description des travaux

- Le gazon naturel renforcé suscite la curiosité de plusieurs commissaires. C'est en fait le substrat qui est renforcé (cf. p. 14 de la présentation) : il est composé de sable de quartz, de liège naturel et de microfibres synthétiques ressemblant à des cheveux. Les racines du gazon se prennent dans ces fibres et gagnent en résistance. C'est une technique qui s'utilise notamment dans les hippodromes car elle garantit robustesse et souplesse quand les chevaux sautent. Ce gazon naturel renforcé est déjà utilisé ailleurs pour le football ou le rugby.
- A la demande d'un commissaire, il est précisé que les équipements pour l'athlétisme, notamment pour le saut, sont compris dans le CFC 90 « Meubles (équipements de vestiaire et de sport » et non 95 « Engins de gymnastique », dont le montant aurait été trop faible.
- La poursuite, au nord, du cheminement piétonnier dépend d'options à prendre par le Canton, en lien avec les travaux prévus sur la jonction de la Blécherette. Naturellement, une continuité serait souhaitable.
- On relève que le parking provisoire prévu (60 places) reste à mettre à l'enquête, l'affectation du sol sur le site concerné ne le permettant pas encore.
- Les travaux de déplacement de la route de Romanel ont débuté. Une adoption rapide du préavis dont il est question ici permettra de démarrer sitôt les travaux routiers terminés, en principe à la fin de 2015.
- Comme indiqué ci-dessus, la possibilité d'une végétalisation du toit est en cours d'étude. Le souhait d'une telle toiture est soutenu par plusieurs commissaires. Tous s'accordent cependant à relever que la compatibilité avec les panneaux photovoltaïques prévus doit dans tous les cas être garantie. La Municipalité relève qu'elle partage, comme elle l'a déjà exprimé à d'autres occasions, l'objectif de la végétalisation, mais que des questions de poids sur les structures porteuses se posent également.

#### 5. Gestion du centre sportif

- L'augmentation des coûts d'entretien est due à l'utilisation des terrains qui sera nettement plus intense (et se déploiera sur toute l'année).

#### 6. Aspects financiers

- En p. 12 du préavis, il faut naturellement lire, comme « Total net TTC », 55'000'000 (55 millions de francs) et non 5'000'000.

#### Vœu

A la suite d'une discussion sur la toiture du bâtiment, et sur la base des éléments communiqués en séance et résumés ci-dessus, la question de la façon dont la commission peut exprimer son souhait de voir la toiture du bâtiment végétalisée se pose. A l'amendement, jugé excessivement contraignant en l'absence du résultat de l'étude en cours, la commission préfère le vœu, et adopte par sept voix contre une avec deux abstentions le texte suivant : « *La commission émet le vœu que le bâtiment soit couvert par une toiture végétalisée compatible avec les panneaux photovoltaïques.* »

**Conclusions de la commission :** Par huit voix contre une avec une abstention, la commission recommande les conclusions 1 à 5 du rapport-préavis à l'approbation du Conseil.

Discussion

**M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport à ce stade.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) :** – Nous commençons enfin à voir le bout du tunnel grâce au préavis qui nous est proposé ce soir. Nous en sommes ravis. En tant que Verts, plusieurs points dans ce projet nous tiennent à cœur. Pour commencer, et on n'aura de cesse de le répéter, notamment après la belle nouvelle que nous avons reçue cet été de l'accueil des Jeux olympiques de la jeunesse, ce qui nous plaît beaucoup, c'est ce qui est reflété dans ce projet, soit le sport pour tous. Le sport pour tous est intéressant à divers égards pour notre ville, que ce soit en termes d'intégration, de convivialité, d'enjeux de santé et, surtout, de qualité de vie.

Le deuxième point qui nous intéresse et qu'il nous plaît de souligner, c'est que ce projet intègre également la question du genre dans le sport. Pour certains, cela paraîtra peut-être anecdotique, mais le projet propose des vestiaires pour les femmes. Nous pouvons ainsi encourager les femmes à participer à des activités sportives. Plat de résistance, après la pause, ce sont tous les efforts écologiques annoncés dans le cadre de ce préavis, et que nous soutenons amplement.

Concernant la végétalisation des toits, ma collègue Nicole Graber reviendra là-dessus tout à l'heure, puisque cela permettra de relever et de mettre en synergie des enjeux énergétiques et de biodiversité. Autre effort écologique, les efforts qui ont été fournis en termes de revêtement des terrains, qui semblent beaucoup moins gourmands en ressources et à l'entretien, et donc plus pérennes à l'usage.

Le troisième point, c'est l'accent mis sur les modes de déplacement doux. Nous serons particulièrement attentifs – on le verra aussi avec ma collègue Graber – à la continuité des chemins piétons, un mot un peu barbare, qui montre notre envie et notre souhait, qui est le souhait de tous. En effet, quand on est sur un chemin, on n'a pas envie qu'il aboutisse sur une rue ou nulle part, mais on a envie d'avoir une continuité de ces chemins pour marcher et faire du sport.

Quatrième point, c'est l'intégration au site des aspects de paysage ; avoir un bel ouvrage dans le paysage fait partie des conditions posées qui plaisent aux Verts dans ce projet. Et, dernier point, qui va peut-être faire sourire certains, le fait d'avoir tenu compte du crapaud sonneur à ventre jaune démontre que même avec des projets de cette ampleur, on arrive à aller à ce niveau de détail, qui n'est pas un détail en termes de biodiversité. A ce titre, on voit bien que ce projet ne se moque pas de l'environnement. Pour ces différentes raisons, nous vous incitons à soutenir ce préavis Métamorphose pour la construction du Centre sportif de la Tuilière.

**M. Maurice Calame (PLR) :** – Le transfert des terrains de foot des Plaines-du-Loup à la Tuilière ne me pose aucun problème, si ce n'est que l'on passe de 12 terrains à 9. Par contre, je dois dire toute ma déception en ce qui concerne la construction d'une piste d'athlétisme en remplacement de celle de la Pontaise. On nous propose une piste à quatre couloirs, avec six couloirs pour les 100 mètres, avec des aires pour les sauts et seulement un seul lancer, le poids. Toutes les disciplines de l'athlétisme ne pourront pas être pratiquées sur une telle piste, mise à la disposition d'un club important comme le Lausanne Sports. Il faut rappeler que parmi les meilleures sprinteuses de Suisse, il se trouve bon nombre de Lausannoises, qui font partie du club.

De plus, un terrain de football occupe la partie centrale, ce qui n'est pas le cas à Coubertin. Or les entraînements ont lieu en même temps que le football. Cela veut dire qu'un terrain de foot ou une piste d'athlétisme ne pourront pas être utilisés.

Il est prévu de poser un grillage de 2 m de haut autour de la piste ; écologiquement, ce n'est pas mal, mais cela empêchera les entraîneurs de faire le tour de la piste et de surveiller leurs coureurs. Je vous rappelle que c'est une piste d'entraînement. Le pire, c'est la position du lancer de poids, qui se trouve au bord de la piste, à 50 cm des coureurs.

Je ne veux pas continuer à expliquer ce qui ne va pas dans ce projet de piste, je l'ai fait lors de la séance de commission. Ce qui me choque, c'est le coût de ce projet : 57 450 francs pour neuf terrains de foot et une piste d'athlétisme inutilisable pour des entraînements semblables à la compétition. Que faire ? En tant que conseiller communal, comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne peux que faire part de ma déception. Je ne vois pas la Municipalité revenir en arrière et faire une étude convenable pour améliorer ce projet. Je ne peux pas dire oui à ce projet, donc je m'abstiendrai.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Pour faire suite aux propos de M. Calame, j'aimerais également revenir sur les propos de M<sup>me</sup> Litzistorf, qui a concentré son intervention sur le côté écologique du projet. Or il faut aussi voir le côté sportif de ce préavis.

On nous promet un stade olympique et un stade d'athlétisme à Coubertin, mais le verra-t-on vraiment ? Verra-t-on vraiment son ouverture ou bien va-t-on au-devant d'oppositions, notamment de la part de certains écologistes qui ne voudront pas que l'on construise, même avec des gradins amovibles, sur cette partie de la ville ? Pour pouvoir voter ce préavis, je pense qu'il aurait fallu que l'on ait un projet pour Coubertin en parallèle.

Je fais un parallèle avec la culture. Il y a quelques années, j'étais dans la commission qui avait traité du préavis pour la construction d'une salle de répétition au théâtre de Vidy, parce qu'on nous disait qu'il fallait absolument qu'il y ait une salle de répétition, autrement les acteurs ne pouvaient pas répéter convenablement. Or qu'est-il arrivé quelques années plus tard ? On a constaté que cette salle de répétition était trop petite et qu'elle n'était pas aux normes. Par contre, on a construit des salles aux normes pour le Théâtre municipal et pour l'Opéra de Lausanne.

Pourquoi est-ce que l'on ne construit pas ici, à la Tuilière, un stade qui répond aux normes, comme l'a soulevé M. Calame ? Il n'y a que quatre pistes prévues, alors qu'un vrai stade d'athlétisme demande six pistes pour que tout le monde puisse s'entraîner comme il faut, avant d'aller en compétition sur un terrain où il y a, justement, six pistes. Ceci pour vous expliquer pourquoi je me suis abstenue en commission. Suivant les réponses qui seront données, je m'abstiendrai ou refuserai ce préavis.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) :** – Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je précise que ce projet concerne la création d'installations d'entraînement pour l'athlétisme, ainsi qu'un certain nombre de terrains de foot – neuf au total –, qui viennent remplacer ceux qui se trouvent actuellement sur le plateau de la Blécherette. Il y a également dans ce projet la création d'une quarantaine de vestiaires neufs, adaptés à l'utilisation future de ces terrains. Comme cela a été dit, quelques vestiaires sont prévus pour des équipes féminines. Mais ce sont surtout des vestiaires de qualité par rapport à ceux qui existent actuellement sur le plateau de la Blécherette.

Il y a une bonne dizaine d'années, lorsque le projet de stade olympique rénové avait échoué devant ce Conseil, certaines personnes bénévoles, actives dans le football au niveau de la Blécherette, auprès de juniors notamment, avaient dit dans quel état se trouvaient les installations pour le sport populaire. Le groupe socialiste se réjouit que nous votions aujourd'hui sur un projet qui va toucher le sport populaire puisque, nous dit-on, il s'agit de plus de 1000 juniors qui utiliseront les terrains de foot, et à peu près 400 actifs également

pour trois clubs importants à Lausanne : l'Etoile sportive Malley, le Concordia et le club dont j'ai fait partie junior, le Racing Club Lausanne.

Il est vrai que cela a un coût, notamment parce que le terrain doit être relativement plat pour le terrain de foot ; je dis relativement, parce qu'il y aura une petite dénivellation, mais dans les limites acceptées, et le terrain qui se trouve actuellement à la Tuilière demande d'importants aménagements. C'est ce qui justifie une grande part des crédits importants demandés. Nous aurons également un petit anneau d'athlétisme pour l'entraînement.

Alors, nous avons entendu les propos et les craintes de M. Calame en commission, mais nous avons également entendu le club consulté par rapport à l'athlétisme, qui a donné d'autres indications ; il est, semble-t-il, satisfait de ce qui se prépare. Ce qui a été dit par M. Calame a une autre oreille, notamment lorsqu'il parlait des grillages à proximité d'une piste et de différents éléments qui pourraient être problématiques. Je pense que les services l'ont entendu et qu'ils ont analysé la situation. C'est en tout cas avec cette confiance dans nos services que je voterai, comme le groupe socialiste, le crédit demandé.

M. Calame parle d'entraîneurs en athlétisme qui ne pourraient pas suivre les personnes qu'ils entraînent ; j'ai quelque étonnement, parce que le grillage est sur le couloir extérieur. Il me semble donc que l'entraîneur peut tout à fait se trouver de l'autre côté, ce qui lui fera d'ailleurs un trajet plus court.

On aura sans doute un débat sur le toit végétalisé. Le préavis nous dit qu'une étude devrait être faite pour savoir si la structure du toit prévue permet d'avoir une végétalisation. Puisque tout le monde en était précédemment à dire la raison de son abstention, je dirais que tout à fait personnellement, je me suis abstenu quant au vœu, considérant que la qualité de la structure, son prix, mais aussi son esthétique sont préférables à une végétalisation, qui nécessiterait une augmentation du volume du béton. J'ajoute à ce qui a été dit précédemment par la représentante des Verts que la végétalisation de l'endroit sera de qualité, mais je nuance en disant qu'elle prendra du temps et qu'il sera évidemment nécessaire que les arbres poussent. Mais nous savons que ces arbres seront de qualité, et cela me semble important.

Elle a parlé de ce fameux crapaud sonneur à ventre jaune ; c'est également important dans le préavis. Pour m'être beaucoup trouvé à proximité de cet endroit, j'ignorais tout à fait sa présence, mais je dois dire que le préavis m'a charmé lorsque j'ai lu, dans une petite note, ce détail assez intéressant : si on n'a jamais vu ce crapaud de 4 cm à 5 cm dans les yeux, on y apprend que sa pupille a une forme de cœur. Sur cette note poétique, puisqu'on me demandait tout à l'heure d'être un peu plus poétique dans mes propos, je vous recommande, au nom du groupe socialiste, de soutenir ce projet, qui devrait aboutir à la fin de l'année 2017, si tout va bien.

**Le président** : – Que le crapaud se transforme en prince charmant !

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts)** : – Comme l'a souligné ma préopinante, M<sup>me</sup> Litzistorf, hormis pour sa consommation de terrains agricoles, ce projet est tout à fait appréciable du point de vue des efforts écologiques consentis lors de son élaboration. Il tient à très peu de choses pour qu'il devienne exemplaire.

Si la mobilité douce et les transports publics sont privilégiés pour atteindre le stade depuis le sud, il est également important que la mobilité piétonnière soit maintenue et favorisée. Je pense en particulier au chemin piétonnier qui permet aux promeneurs et coureurs de rejoindre les hameaux du nord de Lausanne, comme Vernand, à l'écart du trafic.

De plus, les terrains de sport étant des surfaces sans diversité végétale et demandant un entretien intensif, ceux-ci sont actuellement compensés partiellement par la plantation d'arbustes indigènes ; mais il serait bien qu'il y ait plus de surface à fort potentiel biologique. Une végétalisation de la toiture du bâtiment, la plus naturelle et diversifiée possible, et compatible avec différents types de panneaux solaires, permettrait une compensation partielle. Je ne m'étendrai pas sur les avantages environnementaux dont

j'avais déjà abondamment parlé lors de mon postulat en faveur des toitures végétalisées. Les Verts, par leur vœu déposé et accepté en commission, souhaitent ainsi que la Municipalité fasse le maximum en faveur de la végétalisation de la toiture du bâtiment du futur centre sportif, et prenne les devants pour intégrer cet aspect aux infrastructures en projet dans le cadre de Métamorphose.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Mon collègue, M. Vuilleumier, répondra plus particulièrement sur les aspects sportifs. Je parlerai du projet au sens large du terme. D'abord, merci pour l'accueil réservé à ce projet, ce qui démontre la qualité des mandataires, en tout cas pour répondre au programme qui leur a été soumis.

Quelques questions ont été posées, en particulier sur les modes doux de déplacement et la continuité en direction des hameaux de Vernand, pour reprendre les propos de M<sup>me</sup> Gerber. Tout prochainement – je sais que les Verts sont très attentifs à la notion du temps, comme je l'ai appris sur Twitter tout à l'heure ; pour moi le temps c'est six mois –, donc, dans les six mois, en principe, l'Office fédéral des routes devrait mettre à l'enquête le nœud autoroutier de la Blécherette, dans lequel la réponse formelle sera donnée à la continuité du cheminement piétonnier et cyclable en direction du nord. Vous verrez, en tout cas dans l'état des études, un magnifique projet qui donne la continuité de ce mode de transport en direction du nord. En un mot, les promesses qui vous sont faites dans le préavis seront effectives avec ce projet ; c'est une exigence qu'on a eue à l'égard de l'Office fédéral des routes. Les projets proposés aujourd'hui répondent à vos questions.

M. Calame a parlé de la problématique du lancer du poids et du grillage. On vous a dit en commission que ce projet pourrait évoluer, qu'on pourrait, sans autre, non pas trouver la solution idéale comme il le demande, mais en tout cas améliorer la situation, tant pour le lancer du poids que pour le positionnement des grillages, et permettre peut-être plus d'espace libre et d'activités bien spécifiques sur ce stade, pour que l'un ne gêne pas l'autre.

En ce qui concerne la question de M<sup>me</sup> Longchamp par rapport à Coubertin, vous donnez une information, soit que ce projet est sensible : on est au bord des rives du lac. Ce n'est pas la première fois qu'on nous pose la question si l'un peut se faire avec l'autre ; on a souvent répondu que, temporellement, c'est un objet qui se ferait après l'autre, compte tenu des contraintes financières, mais cela n'empêche pas que le projet avance. Compte tenu de la complexité de ce projet, et surtout notre obligation de passer par un Plan partiel d'affectation sur ce site de Coubertin, nous avons pris des contacts préalables avec les associations actives sur la problématique de la nature et des rives du lac.

Je peux vous rassurer, la première séance qu'on a eue était positive, en tout cas sur l'entrée en matière sur l'évolution de ce site, sauf quelques contraintes que nous discuterons dans le mois qui suit. C'est-à-dire qu'en principe à fin octobre, avec mon collègue M. Vuilleumier, on devrait terminer ces discussions pour commencer le concours sur le site de Coubertin, tel qu'on l'a promis à Athletissima. Il était prévu de lancer ce concours d'architecture dans ce semestre et il était important pour nous de travailler avec les associations de défense de la nature et des rives du lac. C'est donc une démarche participative avec ce milieu bien spécifique. La Commission consultative d'urbanisme et de transport sera associée à cette réflexion sur les conditions-cadres pour le développement de ce projet.

On nous a demandé de faire cette étude par rapport à la végétalisation de la toiture. Je ne sais pas si M. Rastorfer a eu le résultat du document technique que nous venons de recevoir, qui n'a encore pas fait état d'une décision de la Municipalité, mais il est vrai que techniquement, la statique de l'objet nous pose des problèmes non négligeables : c'est un objet très élégant, avec une toiture relativement fine et peu de porteurs. Pour qu'il y ait de la végétation, il faut un minimum de terre, et c'est une surcharge sur la dalle qui nous pose des problèmes, en particulier sur le poinçonnement.

Une pesée d'intérêts sera faite par la Municipalité prochainement. On a enregistré votre vœu, cette étude est faite, et on vous donnera la réponse dès que la Municipalité aura pris

connaissance complète de ce rapport. La délégation de Métamorphose vient aussi de recevoir le rapport.

Maintenant, en ce qui concerne les coûts, il a été très justement dit qu'il y a beaucoup de mouvements de terre. On espère commencer les travaux dès l'obtention du permis de construire. Les échanges qu'on a eus avec les opposants au projet nous laissent penser que nous pourrions aller de l'avant, si ce n'est qu'avant d'obtenir le permis de construire, nous avons été obligés d'adapter l'objet par rapport aux dépenses telles qu'elles ont été planifiées, ce qui fait une légère réduction de l'objet mis à l'enquête. Il y a un dernier tournus en cours auprès de l'administration cantonale pour légaliser les travaux. Mais nous allons profiter de l'opportunité des travaux en cours sur la route cantonale, qui est en voie d'achèvement, selon nos informations, mais ce n'est pas encore officiel. Ces travaux devraient se terminer fin octobre, ce qui nous permettrait de faire « les travaux » de conduites et d'évacuation des eaux pour garantir une diminution des coûts pendant la période hivernale. Ainsi, au lieu de pomper ces eaux, elles partiront directement dans le réseau. Je vous remercie de l'accueil que vous donnerez à ce préavis.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population :** – Comme la commission l'a très bien compris, et j'imagine le Conseil communal aussi, ce projet de la Tuilière est très important pour le sport en général à Lausanne et, bien sûr, pour le football et l'athlétisme en particulier. Un effort de synergies a été mis en avant, dans la mesure où, sur les douze terrains aujourd'hui sur le plateau de la Blécherette, il y en aura neuf, mais, grâce au revêtement, le gazon synthétique pour cinq terrains et le gazon renforcé pour quatre autres, nous arrivons, avec de l'éclairage, à une utilisation beaucoup plus soutenue de ces terrains, ce qui permettra à toutes les équipes de jouer.

J'aimerais rappeler quelques chiffres dans le préavis : 1000 matchs, 55 équipes de football, dont environ plus de 1000 juniors entre le football et l'athlétisme, 1600 personnes membres de ces clubs, sans parler, bien sûr, des équipes adverses qui viennent y jouer ; en plus des 1000 matchs, il y a un ou deux entraînements par semaine. Ce sera un site très utilisé, qui est donc absolument indispensable.

Ce projet a été mené en concertation avec les trois clubs résidents du football. Nous avons discuté des terrains et de leur nature, mais aussi de ce qui est très identitaire par rapport aux clubs, soit la gestion de la buvette. Aujourd'hui, les trois clubs ont des petits chalets comme lieu identitaire, et ils avaient envie de continuer à avoir ce style de locaux. Ce n'était pas possible et, grâce à un travail de persuasion, où chacun a fait des pas les uns vers les autres, il a été possible de faire une vraie buvette commune, avec des locaux modulables et identitaires pour les trois clubs.

L'athlétisme a aussi été présent tout au long de la procédure, avec l'ancien et le nouveau président du Lausanne Sport Athlétisme. On peut comprendre aisément une certaine frustration par rapport aux conditions qui sont aujourd'hui les leurs dans le stade de la Pontaise, avec toute l'histoire de ce stade, mais aussi dans le premier projet Métamorphose d'un stade d'athlétisme à la Tuilière. Mais on peut aussi comprendre une certaine frustration par rapport au projet présenté maintenant. Je tiens à dire que ce projet et toutes les installations ont été discutées de A à Z avec le Lausanne Sport Athlétisme, et de nombreuses améliorations y ont été apportées. Par exemple, comme cela a été dit par M. Calame et M<sup>me</sup> Longchamp, la ligne droite a été rajoutée, ainsi que deux couloirs ; la piste a été rallongée pour permettre la pratique aisée du 110 m haie, mais aussi selon le vœu du club de pouvoir courir, pas en même temps, mais alternativement, le 100 m dans les deux sens, suivant la nature du vent.

Le saut en longueur a été déplacé dans le sens de la longueur. Le boulet, à la demande, a aussi été sorti. On peut peut-être encore faire des améliorations : il y aura du marquage pour le javelot et des locaux de rangement. Beaucoup d'améliorations ont été trouvées. Il y a encore eu des discussions tout récemment avec les gens du Lausanne Sport Athlétisme dans le cadre de ce qu'ils ont aujourd'hui, mais le club se montre satisfait, et je crois qu'ils

auront effectivement un bel outil d'entraînement, à remettre dans une conception générale de l'athlétisme à Lausanne où, suite au premier projet Métamorphose, il y avait le maintien du stade Coubertin tel quel et le nouveau stade d'athlétisme construit à la Tuilière. Tout ceci a été revisité, notamment pour des questions financières et d'utilisation du sol.

Le stade principal d'athlétisme, avalisé par le Conseil communal il n'y a pas si longtemps, sera effectivement sur le stade Pierre-de-Coubertin et, au nord de la ville, pour le Lausanne Sports, il y aura une infrastructure d'entraînement de qualité dans le cadre d'un projet sportif d'importance, qui regroupera le football et l'athlétisme, et aussi, tout prochainement, nous l'espérons, le stade de la Tuilière de 12 000 places, qui sera dans ce secteur, qui en fera vraiment une entrée de ville très sportive et très footballistique, ce qui est la moindre des choses pour Lausanne.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – J'ai quand même des états d'âme par rapport au vœu d'avoir une toiture végétalisée, dans la mesure du possible. Pour une fois, en tout cas dans la photographie que l'on a du projet, je trouve qu'on a affaire à un toit extrêmement élégant – ce n'est pas toujours le cas. Par ailleurs, on est dans un périmètre essentiellement vert, même si c'est du gazon renforcé, avec beaucoup de verdure autour. Autant je comprends que l'on souhaite des toitures végétalisées en ville, où l'on manque de verdure, autant j'ai de la peine à comprendre pourquoi il faut une toiture végétalisée ici. J'ai donc une question à cet égard : est-ce que cela veut dire qu'il faudra faire une toiture plate et la remettre à l'enquête ? Personnellement, je ne suis pas favorable à une toiture végétalisée sur ce bâtiment, que je trouve particulièrement élégant.

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts)** : – Je donne quelques informations par rapport à la végétalisation des toitures. C'est clair qu'il y a des questions de stabilité et de surcoût, mais il est possible de faire des toitures végétalisées avec une certaine pente. Ici, on est quand même en bordure de la ville, et il y a une question d'intégration paysagère. C'était un des points pour lesquels la végétalisation était importante.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Je m'associe aux doutes de ma collègue. La question de l'intégration est subjective. Il y a pas mal de vert sur place, et une toiture végétalisée, c'est aussi plus d'entretien. Je trouve que ce serait dommage de dénaturer un projet, qui vise justement un peu de finesse et de légèreté, avec une demande dogmatique.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – J'aimerais revenir sur la position du groupe PLR. Il est évident que nous considérons que ces terrains sont indispensables au développement du projet Métamorphose et au soutien des efforts actuels du club de football de Lausanne. Nous les soutiendrons.

Nous pensons que c'est un très bon projet pour les différents clubs formateurs. Mais nous avons certains doutes, qui ont été exprimés, quant à la capacité et à la nature des équipements d'athlétisme, tels qu'ils sont prévus. Nous imaginons que le soutien très fort que ce projet obtiendra de ce Conseil se répercutera également lorsqu'il s'agira d'avoir les infrastructures pour l'athlétisme. Nous espérons que les multiples soutiens que les Verts ont exprimés se transporteront aisément sur le projet d'athlétisme au bord du lac, tel qu'il est actuellement prévu et qu'il a été validé par ce Conseil.

Dernier point, je profite de cette discussion pour relancer une question. On nous dit que la toiture végétalisée est souhaitable par rapport à l'intégration dans le site. Nous n'avons pas d'avis particulier sur ce point. Si c'est possible techniquement, pourquoi pas ! Nous sommes aussi attachés aux panneaux solaires, donc c'est à voir. Par contre, ce qui est évident, c'est qu'il y aura le stade de football à côté. Alors, l'intégration doit aussi se faire en prévision de ce stade de football. C'est l'occasion d'avoir quelques précisions quant à la réalisation de ce stade par rapport aux difficultés évoquées en lien avec la Loi sur l'aménagement du territoire. Est-ce qu'il serait possible d'avoir des précisions quant à l'avancement de ce dossier ?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)** : – J'ai une petite question au municipal des sports. J'ai cru entendre de sa bouche qu'il y aurait du lancer de javelot. Il me semblait que le lancer de javelot était réservé au stade de Vidy. C'est vrai que le grillage, même de quatre mètres de haut, est à bordure d'une route, ce qui pose quelques problèmes, en tout cas par rapport aux cyclistes et aux piétons éventuels, mais surtout par rapport à ceux qui auraient à lancer cet engin. Il me semble que cela lui a échappé et qu'il serait bon de corriger ici.

**Le président** : – Tant qu'on ne lance pas le javelot comme Gaston Lagaffe, ça va.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Notre groupe acceptera, à quelques exceptions près, le projet tel qui nous est présenté, car nous ne contestons pas l'opportunité de déplacer et d'améliorer les terrains sacrifiés sur l'autel de Métamorphose.

Nous avons par contre quelques réserves quant au vœu, que nous ne voterons pas, soit la mise en application des toitures végétalisées. Nous avons une certitude et une hypothèse quant aux toits plats. La certitude c'est qu'un jour, ils fuiront ; l'hypothèse, c'est de savoir quand ils fuiront ; n'ajoutons pas à cela du végétal.

Nous nous retrouverons peut-être dans un certain nombre d'années, ou de générations, dans le cas de figure du parking de Mon Repos, où nous avons eu un mauvais feuilleton à répétition pendant quelques années, avec une demande de crédits supplémentaires pour une autorisation de plaider, car lorsqu'il fallait enlever la terre pour refaire l'étanchéité, plus personne ne voulait payer. Donc, nous pouvons avoir du végétal, mais ce n'est pas ce qui manque dans la région. Bientôt, ce seront plutôt les vaches pour manger ce végétal qui manqueront. Nous pouvons aussi penser à faire du solaire, et il ne serait pas déplaisant de penser à mettre des panneaux solaires sur ce toit.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux** : – Plusieurs questions ont été posées. Je vais peut-être les prendre à l'envers par rapport au stade de football. Concernant la procédure, le projet sera mis à l'enquête tout prochainement avec le Plan partiel d'affectation. Un point sera ouvert, mais devrait être résolu d'ici là, c'est la problématique de la Loi sur l'aménagement du territoire ; il faudra voir s'il y aura compensation ou non sur cet ouvrage, qui a un caractère régional, voire national. On a donc bon espoir qu'il n'y ait pas de demande de compensation pour la partie touchée par ce dispositif.

En ce qui concerne la promesse du végétal, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, une étude a été faite et il est vrai que la surcharge de la terre sur l'objet peut avoir une atteinte sur la qualité de l'architecture. Dès lors, s'il faut modifier la structure – son épaisseur ou autre – selon la modification, il pourrait y avoir un complément d'enquête publique. Si ce sont des modifications mineures, il n'y aura pas d'enquête publique, ce sera une enquête purement administrative.

Aujourd'hui, on privilégie les panneaux solaires – cela répond à M. Chollet. La question qui se pose, c'est si on peut associer du photovoltaïque avec du végétal. La surface globale du site est de 135 000 m<sup>2</sup> ; il y a 45 000 m<sup>2</sup> de végétal, plus les terrains, qui sont de couleur verte, mais pas tout à fait imperméables. Il est vrai que la partie végétale est relativement importante sur l'objet.

Et les charges de fonctionnement ne sont pas négligeables, compte tenu de la pente de l'objet, qui nécessite aussi sans doute des compléments d'infrastructure pour la sécurité des gens qui pourraient entretenir le site, puisqu'ils viendraient nettement plus souvent que les gens qui viendraient entretenir les panneaux photovoltaïques. Voilà les quelques réponses qu'on peut vous donner. Ce qui est sûr c'est que, dans le mois qui suit, la Municipalité se déterminera sur l'étude technique présentée par les mandataires ; vous serez, bien sûr, dûment informés.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts)** : – Désolée d'intervenir après le municipal. En accord avec le hochement de tête que je vois de notre rapporteur, concernant les toits végétalisés et ce que nous demandons, cela reste un vœu. On a beaucoup et abondamment discuté de ce statut de vœu, donc ne revenons plus sur ces questions.



Plus précisément, j'amène quelques éléments sur ce qui vient d'être dit sur les toitures végétalisées. Ce n'est, de loin pas, une approche dogmatique, monsieur Mivelaz. Je vous invite à aller voir les réalisations qui correspondraient aux critères de finesse et de légèreté que vous avez évoquées. Justement, l'étude demandée pourrait aussi nous donner une iconographie montrant l'élégance et la non-dénaturation esthétique du bâtiment.

Par rapport à la compatibilité, et je crois qu'on en avait aussi parlé en commission, la Ville de Lausanne s'est basée, à une certaine époque, sur une étude montrant que la végétalisation des toits est tout à fait compatible avec des panneaux solaires. Il y avait même, il me semble, un meilleur rapport avec cette combinaison. Cela pour vous dire, et je rappelle à nouveau qu'on n'est qu'au stade de vœu, que l'étude que notre municipalité vient d'évoquer nous dira quels sont les tenants et aboutissants. Allons donc de l'avant avec ce vœu.

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquoz (Les Verts) :** – Je voulais juste rappeler à M. Français que la Ville de Lausanne a un programme particulier quant aux toitures végétalisées et qu'elle engage les privés à montrer, eux aussi, l'exemple. Cela devrait donc être avant tout à la Municipalité d'y songer.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population :** – Juste un mot sur les lancers. S'il a très clairement été discuté avec le club que le marteau et le disque se pratiqueraient au stade Pierre-de-Coubertin, ainsi que le javelot de compétition, c'était un vœu du club de pouvoir faire une initiation au javelot et d'avoir un marquage sur la piste. Mais ce sont de tout petits équipements. Les discussions avec le club continueront sur ce point, comme sur d'autres.

**Le président :** – Comme il s'agit d'un vœu accepté par la commission par 7 voix contre 1 et 2 abstentions, on peut se poser la question. Pour connaître véritablement la position du Conseil communal dans son ensemble et savoir s'il tient à faire sien le vœu de la commission, je procéderai à un vote à titre indicatif.

**M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur :** – A titre de précision, et pour traduire avec autant d'honnêteté que possible les débats de la commission, je précise que le choix du vœu a été fait par les membres de la commission à la suite d'une assez longue discussion procédurale, précisément parce qu'il n'impliquait pas de vote du Conseil communal et qu'il ne liait pas les mains de la Municipalité. J'ai peut-être été un peu laconique à ce sujet dans mon rapport.

J'ajoute qu'à titre tout à fait personnel, et sans m'être concerté auparavant avec mon groupe, je n'ai pas forcément d'avis négatif sur la nouvelle pratique que vous souhaitez introduire, mais je signale simplement que je ne sais pas si la commission aurait adopté le même vœu en sachant qu'il serait soumis au vote des membres du Conseil. Je ne dis pas qu'elle ne l'aurait pas fait, mais il me semble utile de le préciser ici, en plénum, et à vous.

**Le président :** – C'est une pratique conforme au nouveau règlement, qui n'est pas encore en vigueur ; j'ai peut-être un peu d'avance. Mais si le Conseil ne souhaite pas se prononcer, je n'insiste pas. Dès lors, je laisse le vœu dans les mains de la commission. La commission émet le vœu que le bâtiment soit couvert par une toiture végétalisée compatible avec les panneaux photovoltaïques ; nous prenons acte de ce vœu.

La discussion est close.

**M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur :** – Après être passée à peu près par les mêmes étapes que ce Conseil de remise en question de chacun des différents points du préavis, d'improvisations des uns et des autres en ingénieur, dessinateur de terrains, protecteurs des crapauds ou concepteur de murs antibruit contre les sonneries de ces mêmes crapauds, la commission a finalement recommandé à votre approbation le préavis de la Municipalité par 8 voix contre 1 avec 1 abstention.

**Le préavis est adopté sans avis contraire et une dizaine d'abstentions.**

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2015/39 de la Municipalité, du 28 mai 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 57'450'000.– destiné à la réalisation du Centre sportif de la Tuilière, comprenant neuf terrains de football, des installations pour la pratique de l'athlétisme et un bâtiment vestiaires/bureaux/buvette ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de trente ans, le crédit prévu sous chiffre un par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffre un ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre un les subventions qui pourraient être accordées ;
5. de balancer les dépenses et amortissement du crédit d'étude ouvert de CHF 2'450'000.– (4100.582.8502) par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre un ci-dessus.

---

### **Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quelles suites et conséquences à l'occupation illégale de l'ancien collège de Petit-Vennes ? »**

Développement polycopié

Lausanne est largement concernée par le débat sur l'accueil des migrants. Dans ce cadre, le dossier de l'occupation du jardin du sleep-in de Renens par une cinquantaine de migrants a notamment occupé la Municipalité au cours de l'été.

En effet, dès le mois de juin au moins, les autorités communales de Lausanne et de Renens – en lien avec les autorités cantonales – ont ouvert le dialogue avec les migrants et les membres du collectif les représentant pour trouver des solutions.

Pour le PLR, ce dialogue et la recherche d'issues par la négociation étaient justifiés, notamment en considération des drames humains vécus par beaucoup de ces migrants ainsi que pour trouver une solution pragmatique.

Les autorités ont décidé de donner plus d'un mois à ces personnes et ont œuvré pour les soutenir dans leurs démarches pour trouver un hébergement ou pour retourner dans le pays dans lequel elles avaient des titres de séjour. Dans ce dossier, le canton a pour sa part indiqué que ces personnes pourraient bénéficier de l'aide d'urgence mais elles devaient au préalable communiquer leur identité auprès des autorités compétentes.

Après cette longue période de négociation et à l'échéance de l'ultimatum fixé à fin août par les communes de Renens et Lausanne, les migrants qui occupaient le jardin du sleep-in ont quitté les lieux pour pénétrer de force et en toute illégalité dans un bâtiment communal destiné à accueillir des jeunes enfants dès le mois d'août 2016. Dans ce cadre, selon un communiqué du « Collectif des Jean Dutoit » (rebaptisé collectif 50 route de Berne) plusieurs patrouilles de la police auraient – après l'arrivée de la majorité des migrants – « empêché de nouvelles personnes du jardin d'accéder à la maison ».

Jugeant l'attitude de la Municipalité dans le dossier du campement du sleep-in « hypocrite », le Collectif a délibérément choisi de squatter un bâtiment communal pour

mettre la pression sur la Municipalité et poser ses revendications, comme le fait d'obtenir un permis de travail pour chacun des migrants concernés ou « *l'ouverture d'une structure digne* » pour les accueillir.

De telles méthodes ne sont pas tolérables dans un Etat de droit. En outre, la crédibilité de l'action étatique est remise en cause par ces actions et une réponse ferme s'impose, sans quoi ces événements ou ceux de l'occupation de Saint-Laurent seront amenés à se multiplier.

Dans ce sens, le PLR salue le dépôt d'une plainte par la Commune le lundi 31 août. Or la Municipalité n'a pas communiqué avoir imparti un délai aux migrants pour évacuer le bâtiment. Elle a également indiqué ne pas envisager de recourir à la force en l'état (ni l'exclure d'ailleurs).

Au vu de ce qui précède, les interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité peut-elle confirmer que des négociations avec les migrants du jardin du sleep-in – en parallèle avec les autorités cantonales – se déroulent depuis plusieurs mois ?
2. Lors de ces discussions, la Municipalité a-t-elle demandé aux migrants de s'annoncer auprès des autorités cantonales et si oui ces demandes ont-elles été suivies d'effet ?
3. La Municipalité a-t-elle mis en œuvre les moyens adéquats pour s'opposer à l'occupation de l'ancien collège de Petit-Vennes ?
4. En particulier, est-il exact que des forces de police ont été envoyées à proximité de l'ancien collège de Petit-Vennes dimanche soir 30 août et si oui avec quel objectif ou résultats ?
5. La Municipalité a-t-elle fixé un délai aux migrants pour quitter les lieux ?
6. Si oui quel est ce délai ? Si non pourquoi ?
7. La Municipalité compte-t-elle le cas échéant et au terme du délai de grâce qu'elle aurait fixé demander aux forces de police de faire évacuer les lieux ?
8. Quel est le calendrier des travaux et cette occupation aura-t-elle un impact sur l'ouverture de la garderie prévue pour accueillir plus de 40 enfants dès le mois d'octobre 2016 ?

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Janine Resplendino et consorts : « Ils sont là, n'essayons pas de les cacher »**

Développement photocopié

La situation migratoire est actuellement particulièrement tendue. Chacun s'accorde à relever qu'il s'agit d'un désastre humanitaire. Tout est à faire, à tous les niveaux.

L'urgence à Lausanne est modeste par rapport à ce qui se passe dans certains autres pays d'Europe, mais elle nécessite néanmoins une intervention dans les domaines de compétence de la Commune.

On connaît la pyramide des besoins nécessaires à tout être humain, dont la base correspond aux besoins physiologiques vitaux et qui comprend notamment la faim, la soif et le sommeil.

A Lausanne, aujourd'hui, normalement personne n'a faim. On n'empêche personne de bénéficier des repas de la Soupe populaire ou d'autres organismes de secours. C'est normal.

Pourquoi en serait-il autrement pour avoir un toit ? Un toit répond au besoin fondamental de pouvoir dormir en sécurité, d'avoir chaud et d'avoir accès à un minimum d'hygiène.

L'hébergement d'urgence doit être mis au même niveau que l'alimentation d'urgence.

Et un abri souterrain – un bunker – n'est pas un hébergement d'urgence préservant la dignité des personnes concernées.

Dès lors, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité va-t-elle proposer une alternative d'hébergement digne aux migrants qui occupent l'école de Petit-Vennes ?
2. La Municipalité s'engage-t-elle à n'utiliser aucune violence, aucune évacuation par la force vis-à-vis des migrants qui occupent ce lieu ?
3. Quelles démarches visant à obtenir de l'aide du Canton et des communes voisines, voire de la Confédération, la Municipalité a-t-elle entreprises ?

#### Discussion

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** – Je crois que vous avez pu lire le texte, et que la situation vous est connue. Je ne vais pas entrer dans le détail avant d'avoir eu les réponses de la Municipalité. Il nous paraissait utile, au groupe PLR, de déposer une interpellation urgente à la suite des événements de cet été avec le Sleep In de Renens. Nous avons compris la position de la Municipalité, qui demandait du temps pour trouver des solutions ; cela nous paraissait pertinent.

Mais, aujourd'hui, la situation a changé. Il y a des prétentions, à notre sens, déplacées, qui appellent une action claire de la part de la Municipalité – nous y reviendrons. Les développements ultérieurs au dépôt de l'interpellation montrent que, de notre point de vue, on va dans le bon sens, raison pour laquelle nous avons déposé cette interpellation urgente, à nouveau, pour donner de la cohérence et de la crédibilité au message de l'autorité politique.

**M<sup>me</sup> Janine Resplendino (La Gauche) :** – Voici deux interpellations très politiques. On pourrait entrer dans des débats de fond concernant la migration, les réfugiés politiques, les réfugiés économiques, on pourrait parler de *la photo*, on pourrait parler des émotions et de la raison. On pourrait parler des origines, des routes, des espoirs, des causes de départ, mais aujourd'hui des gens sont là, pour des raisons différentes, avec des effets similaires. Plusieurs dizaines de personnes dorment dehors à Lausanne, harcelées, inquiètes, anxieuses.

Il est reconnu qu'il existe des besoins vitaux. Tout être humain doit pouvoir manger, se désaltérer et dormir. Ce sont des besoins primaires indispensables à la vie. Nous savons que la Municipalité a mis en place plusieurs actions en faveur des migrants. Ces éléments sont cités dans son communiqué du 3 septembre. Nous ne les contestons pas, nous les avons soutenus en toutes occasions. Mais nous maintenons depuis plusieurs années que les places d'hébergement sont insuffisantes, été comme hiver, et que l'on ne nous avance pas l'argument de l'appel d'air, car il est fallacieux. Un migrant ne quitte pas son pays et sa famille parce que l'accueil à Lausanne est formidable. Un SDF ne le devient pas parce qu'il adore aller à la Marmotte.

Le groupe La Gauche demande à la Municipalité de mettre en œuvre un hébergement d'urgence digne de ce nom, pas sous terre, ne présentant pas d'insécurité ni de harcèlement, permettant de se lever le matin comme un homme ou une femme digne, et sans humiliation. Ce pourrait être le prélude à une vraie politique d'accueil, qui risque de prendre une ampleur qui ne permettra plus de bricoler des solutions indignes ces prochaines années.

Réponse de la Municipalité – Interpellation de M. Mathieu Blanc

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale :** – Comme l'ont fait les deux interpellateurs, permettez-moi de faire un petit préambule, au nom de la Municipalité.

Le groupe La Gauche le dit de manière claire dans l'introduction de son interpellation urgente : « La situation migratoire est actuellement particulièrement tendue. Chacun s'accorde à relever qu'il s'agit d'un désastre humanitaire. Tout est à faire à tous les niveaux ». La chancelière fédérale allemande a tenu également des propos très forts face : « à l'horreur et à des images éprouvantes pour tout le monde ». Permettez-moi de citer trois appréciations de M<sup>me</sup> Merkel, qui ont été reprises et traduites par la Radio Suisse Romande cette semaine :

1. « Nous ne viendrons au bout de la tâche qu'au moyen de la solidarité européenne. »
2. « Je me réjouis que l'Allemagne soit devenue un pays avec lequel les gens associent l'espoir. C'est quelque chose de très précieux si on regarde notre histoire. »
3. « L'Allemagne va être chargée par l'afflux massif de migrants. Je veux travailler pour que ces changements soient positifs pour le pays. »

La Municipalité de Lausanne partage ces mêmes sentiments et espoirs. Elle est consciente que, pour répondre à toutes les demandes de refuge qui nous parviennent, il faut que

- des accords européens soient revisités,
- nos lois sur l'asile et les étrangers et leurs ordonnances soient adaptées,
- les politiques d'intégration soient renforcées,
- des normes d'accompagnement du monde du travail soient imaginées.

Elle est consciente qu'il faudra lutter contre des préjugés et encourager la responsabilité citoyenne. La Municipalité de Lausanne désire anticiper la venue des migrants que la Suisse va accueillir et qui vont être dirigés vers les différentes communes. Elle a entamé un certain nombre de démarches visant à mettre en place, devant l'urgence et dans l'urgence, des solutions d'accueil, d'hébergement et d'intégration qui fassent honneur à la tradition humanitaire de notre pays et de notre ville.

Cet été, un certain nombre de migrants avec des parcours de vie différents ont été accueillis à Renens dans le jardin du bâtiment loué à l'association du Sleep In, location devant permettre à cette association d'y déployer une prestation d'hébergement d'urgence entièrement financée par la Ville et par le Canton.

Les personnes vivant dans ce jardin, comme elles se définissent elles-mêmes dans le tract qui appelait à la manifestation de ce soir devant le Conseil communal, sont :

- « des déboutés de l'asile », soit des requérants qui ont passé par la procédure de demande d'asile et qui, après décision des autorités fédérales, ont reçu une décision négative,
- des cas Dublin, soit des requérants qui ont obtenu un titre de séjour dans un autre pays européen ou dont la demande est en cours,
- des, je cite, « personnes n'ayant encore jamais eu à donner leurs empreintes », de rares cas, et qui auraient donc la possibilité de déposer une demande d'asile en Suisse.

En venant occuper le jardin du Sleep In et en protestant contre le manque de place dans les structures à bas seuil – Marmotte, Sleep In –, dont je vous rappelle que ce ne sont pas des bunkers, et l'abri de la Vallée de la Jeunesse, lors des plans grand froid en hiver, ces migrants ont mis en évidence que les hébergements d'urgence étaient utilisés, certes pour éviter de dormir dans la rue, mais aussi en lieu et place des structures prévues pour eux. Pour toutes ces personnes, l'hébergement d'urgence est garanti en Suisse par la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers. L'aide d'urgence est mise en place en s'adressant au Service de la population, qui adressera ensuite les demandeurs à l'EVAM.

Ceci précisé, je peux répondre à la première question de M. Mathieu Blanc. Le Service social de la Ville de Lausanne a tout d'abord entamé des discussions avec l'association du Sleep In. Les municipalités de Renens et de Lausanne ont immédiatement demandé que le jardin ne soit plus occupé pour de l'hébergement. Elles ont mis en garde l'association contre les conditions de sécurité et d'hygiène déplorables que l'association cautionnait. Des mesures ont été prises parallèlement pour éviter une forte dégradation de la situation. La situation perdurant, les deux municipalités ont écrit par lettre recommandée à l'association pour lui demander de mettre un terme à ce campement sauvage et ont proposé une rencontre.

Trois rencontres ont été organisées avec les occupants. Lors de chacune de ces rencontres, deux représentants du Service de la population du Canton de Vaud, avec mandat des autorités cantonales, étaient présents. De plus, une délégation des occupants a été reçue dans mon bureau et une rencontre s'est déroulée à la demande des occupants dans le jardin du Sleep In sans les représentants du canton. Toutes ces rencontres – vous en avez entendu parler – ont été fortement médiatisées.

Pour répondre à la deuxième question, la Municipalité a tenu une ligne claire tout au long de cette occupation : les migrants étaient invités à se rendre au Service de la population. Un papillon leur a été distribué leur indiquant l'adresse du Service de la population et également celle de Caritas et du Service d'aide juridique aux exilés. A ce jour, personne ne s'est annoncé au Service de la population en indiquant qu'il venait du jardin du Sleep In.

Pour répondre à la troisième question, les municipalités de Renens et de Lausanne avaient fixé un délai de départ des occupants du jardin au 30 août, faute de quoi des contrôles d'identité seraient effectués par la police de l'Ouest lausannois. L'occupation de l'ancien collège de Petit-Vennes s'est déroulée le dimanche soir de ce 30 août, après avoir été certainement préparée astucieusement quelques jours auparavant, ce qui de fait empêchait une intervention au titre du « flagrant délit ».

Pour répondre à la quatrième question, le dimanche en question, aux environs de 18 h, une patrouille de police a constaté la présence d'une soixantaine de personnes dans la cour et à l'intérieur de l'immeuble de la route de Berne 50. Ils ont également constaté la présence d'une banderole portant une inscription en anglais, dont je ne rapporterai pas les propos. Cette banderole ornait la façade et la police a constaté qu'une barrière de 80 cm empêchait l'accès à la cour. Face à cette situation, la police a naturellement déployé plusieurs patrouilles dans le secteur. Le dispositif a ensuite été allégé en cours de soirée.

Pour répondre à la cinquième question, le collectif a d'emblée exprimé sa volonté de ne pas quitter les lieux en l'état. Cette volonté a été exprimée dans le premier communiqué du collectif du 30 août 2015 et répétée dans la presse. Au vu du caractère manifestement illicite de l'occupation, au vu de l'urgence de pouvoir amorcer le chantier bloqué par l'occupation et au vu de la détermination affichée par le collectif, la Municipalité a décidé de saisir la justice sans attendre.

Pour répondre à la sixième question, la Municipalité a déposé une requête de mesures provisionnelles et super-provisionnelles en concluant à ce que le juge puisse faire intervenir les forces de police à défaut de libération des lieux dans un délai de quarante-huit heures. Afin de permettre aux occupants de se déterminer, le juge a préféré fixer une audience, qui aura lieu le 18 septembre, plutôt que de statuer en mesures super-provisionnelles. La Municipalité estime avoir fait preuve de détermination et de célérité.

Pour répondre à la septième question, les travaux avaient débuté depuis une semaine au moment de l'occupation. Les entreprises ont dû être renvoyées, ce qui risque évidemment d'avoir un impact sur la date d'ouverture de la garderie, sans compter les éventuels aspects financiers. C'est pour ces motifs que la Municipalité a décidé de demander des mesures provisionnelles au juge. La toiture doit être complètement refaite en octobre, avec mise hors d'eau du bâtiment avant l'hiver. Ces travaux ne peuvent pas être exécutés pendant l'hiver. Si cette échéance ne peut pas être respectée, alors, effectivement, il y aura un

report important du délai d'ouverture de la garderie. La Municipalité ne peut faire plus, la décision est en mains de la justice.

Réponse de la Municipalité – Interpellation de M<sup>me</sup> Janine Resplendino

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : – Suite au préambule de M<sup>me</sup> Resplendino, je me permets de faire un court préambule cette fois également.

La Ville de Lausanne s'engage très fortement dans la lutte contre l'exclusion. Elle ne multiplie pas simplement les prestations sociales en faveur des exclus, mais veille à combattre les causes qui les amènent à l'indigence. Le service social a mis en place une série de prestations ou subventionne des organismes parapublics qui permettent aux plus nécessiteux de trouver un lit pour dormir, un endroit pour manger, un service pour se soigner et un espace pour se laver. Il reste certainement des lacunes dans les services offerts. Le rapport 2014 du Service social de Lausanne met en évidence ce qu'il reste encore à faire.

Les services sociaux écoutent les besoins des personnes démunies, cherchent des solutions et les orientent auprès des services les plus adaptés. Un dépliant présentant cette offre a été édité. Il indique clairement à qui sont destinées ces prestations. Il précise également la procédure pour les personnes dont la demande d'asile a été frappée de non-entrée en matière. Les requérants déboutés doivent se présenter au Service de la population afin d'obtenir l'aide d'urgence cantonale à laquelle ils ont droit.

Ceci précisé, la Municipalité répond ainsi à la première question : la Municipalité ne connaît ni le nombre, ni l'identité, ni le statut des migrants qui occupaient le Sleep In et qui occupent peut-être aujourd'hui le collège de Petit-Vennes. A priori, la responsabilité de logement de ces personnes incombe à l'autorité cantonale. La Municipalité n'entend pas se substituer au Canton pour des missions qui lui incombent.

Nous avons d'ailleurs reçu ce lundi un courrier du chef du Département de l'économie et du sport, le conseiller d'Etat Philippe Leuba, nous rappelant que « les personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois ont droit à l'aide d'urgence. Elles doivent pour cela justifier de leur identité auprès du Service de la population et, à ce jour, aucune de ces personnes n'a suivi cette procédure ». Il nous demande également de communiquer à ses services l'identité des personnes occupant une bâtisse située au numéro 50 de la route de Berne.

Pour répondre à la deuxième question, la Municipalité a saisi la justice en déposant plainte pour violation de domicile. Les travaux de transformation du collège en garderie étaient déjà commencés, ce que reconnaissent les occupants. Nous respecterons la décision de la justice et mettrons tout en œuvre pour poursuivre les travaux. Les migrants qui occupent les lieux sont invités à suivre la procédure proposée. Des prestations leur seront données en s'annonçant au Service de la population ; le conseiller d'Etat, M. Philippe Leuba, l'a rappelé ce matin en séance du Grand Conseil en réponse à une question orale du député Julien Eggenberger.

Je rappelle que nous avons également proposé aux migrants qui le désirent d'étudier d'autres solutions avec l'appui de Caritas. Personne ne sera laissé à la rue. Depuis le début des occupations, la Municipalité a toujours privilégié le dialogue. La semaine dernière, j'ai reçu deux fois une délégation des occupants dans mon bureau. La Municipalité entend continuer de le faire si les occupants respectent la décision de la justice. La Municipalité relève qu'elle a toujours su trouver des solutions locales dans le domaine de la migration, comme en ce qui concerne le soutien aux 523, aux apprentis sans-papiers, aux travailleuses de l'ombre et, dernièrement, à la scolarisation d'enfants de mendiants roms.

Pour répondre à la troisième question, la conseillère nationale Ada Marra a déposé, le 23 septembre 2014, une interpellation relative aux lieux d'accueil d'urgence pour les sans-abri en Suisse. La réponse du Conseil fédéral, qui ne fait pas allusion aux personnes qui

peuvent trouver un abri conformément à la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers, souligne, au point 4 que : « Vu la répartition des compétences, la recherche et l'implémentation de nouvelles solutions communes, si cela se révèle nécessaire, doit se faire en premier lieu dans le cadre de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Cette question sera aussi thématifiée dans le cadre du dialogue national sur la politique sociale entre la Confédération, les cantons, les communes et les villes. »

Sur la base de cette réponse, la conseillère nationale Ada Marra a déposé, le 11 décembre 2014, un postulat disant que : « Le Conseil fédéral est chargé d'examiner le type d'action sociale en matière d'accueil de nuit offert aux sans-abri au niveau cantonal et communal, notamment en termes de structures (lits, lieux de passage, accès moyen ou à bas seuil). Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer si cela est suffisant et, si nécessaire, étudier les mesures nécessaires au développement de ce type d'action sociale, en collaboration avec les cantons, les communes et les œuvres privées ». Le Conseil fédéral propose simplement le rejet du postulat en évoquant les mêmes arguments que pour l'interpellation citée précédemment. Par ailleurs, la conseillère nationale Cesla Amarelle est intervenue pour trouver des mesures d'assouplissement dans le cadre des demandes des réfugiés dits de Dublin.

La syndique de Renens, Marianne Huguenin, dans une communication écrite au Conseil communal de Renens envoyée cette semaine, rappelle que : « La Municipalité de Lausanne est la seule dans l'agglomération lausannoise à offrir toute l'année un dispositif important d'accueil aux sans-abris d'ici et d'ailleurs, dispositif renforcé l'hiver ». Une réflexion a débuté dans l'Ouest lausannois entre les communes, l'Association régionale d'action sociale de l'Ouest lausannois (Arasol) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour mettre sur pied un dispositif de ce genre. J'ai été invité en ce début de semaine, avec le chef du Service social de la Ville de Lausanne, à présenter notre dispositif au groupe de travail mis sur pied dans l'Ouest.

La Municipalité de Lausanne a également présenté avant l'été un projet de construction d'immeuble destiné à accueillir un lieu d'hébergement d'urgence permettant d'augmenter le nombre de places offertes à Lausanne.

Je tiens à relever que si la Ville de Lausanne accueille dans son dispositif d'hébergement A Bas Seuil, pendant quelques jours, des personnes dont le statut n'est pas établi, elle ne peut pas accueillir tous les requérants d'asile déboutés provenant de la région, du canton et de la Suisse entière pour un accueil à l'année, ce que demandent les migrants qui occupent le collège de Petit-Vennes. Je souligne finalement, si cela est encore nécessaire, que la Ville de Lausanne, comme le demandent les occupants, n'a aucune compétence en matière d'octroi de permis de travail et de permis de séjour.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR)** : – Monsieur le conseiller municipal, vous avez parlé de Caritas. Je dois déclarer mes intérêts, je suis vice-présidente de Caritas Vaud. Vous avez dit, pour autant que j'aie bien compris, quelque chose qui n'est pas tout à fait exact ; vous avez dit que Caritas, ou avec Caritas, on ne laisserait personne sans toit ou dans le besoin – je ne sais plus l'expression exacte. Caritas gère actuellement deux Sleep In : un à Vevey et un à Yverdon. Je rappelle que les Sleep In sont réservés en priorité, vous venez d'ailleurs de le dire, à des personnes d'ici et des environs ; c'est réservé à des personnes qui se trouvent subitement sans solution suite à une perte de travail ou à une expulsion. Et si d'aventure il reste quelques places dans ces Sleep In, elles sont offertes à des personnes de passage, par exemple des Roms.

Il y a dix jours, je suis allée à Vevey voir le Sleep In. Je peux vous dire que les Sleep In de Vevey et d'Yverdon sont pleins et il n'y a pas de place. Et s'il y en avait, ces places ne seraient offertes à ces migrants qu'en troisième position, puisqu'il y a des priorités fixées. Il faut faire attention à ne pas créer de faux espoirs et il faut être très précis dans ce que



l'on dit s'agissant de migrants qui sont là depuis un certain temps d'ailleurs – ceux du Sleep In de Renens et des jardins ; il ne faut pas les confondre avec les migrants dont parle notamment Angela Merkel. Merci de ne pas faire d'amalgame.

**M. Cédric Fracheboud (UDC) :** – Vu la situation actuelle dans le monde – on parle d'environ 100 000 personnes déplacées –, personne ne peut être indifférent. Il y a des femmes et des enfants. Mais, en l'occurrence, dans le cas particulier qui nous occupe, ce n'est pas de ce type de personnes qu'il s'agit, mais ce sont des non-entrées en matière ; ils n'ont pas reçu la possibilité de rester en Suisse. Le vrai problème qui se pose, c'est l'application de la loi. A un moment donné, il faut dire à ces gens qu'il faut rentrer à la maison ou trouver une autre solution. Mais on ne le fait pas, ou ils ne le veulent pas. Enfin, qu'importe ! Le résultat, c'est qu'ils sont là et on ne sait pas où les mettre, ce qui reste dramatique. Mais, malheureusement, la loi c'est la loi, elle doit être appliquée.

Par contre, ce qui est extrêmement grave, c'est l'utilisation politique des associations qui font une publicité pour elles-mêmes, en ne cherchant pas forcément une solution, puisqu'on entend que pas une de ces personnes ne s'est présentée pour bénéficier des solutions apportées par la Commune. Cela veut dire qu'on veut que la situation continue et c'est un moyen de publicité.

Je suis navré, à un moment donné – je sais que cela peut paraître dur – il faut simplement appliquer les lois que nous, citoyens suisses, avons votées. Oui, ce n'est pas forcément agréable, cela ne fait peut-être pas bien dans les journaux, surtout en période électorale, mais on a donné un mandat à des politiciens et ces politiciens n'ont qu'à faire leur travail.

**M. Alain Hubler (La Gauche) :** – Je constate malheureusement que depuis fin juillet, début août, la situation et la position de la Municipalité n'a pas évolué. Elle se réfugie toujours dans les bras du Canton et dans ceux du Service de la population. C'est toujours le même discours : présentez-vous au Service de la population, on vous triera ; est-ce que vous êtes des non-entrée en matière ? Est-ce que vous êtes des réfugiés pour qui on peut entrer en matière sur une demande, ou est-ce que vous êtes des déboutés et vous avez droit à une aide minimale ? C'est dommage, parce que, depuis début août, le jardin du Sleep In est vide, mais une école est pleine. Donc rien n'a changé à part le lieu où se trouvent ces migrants.

La Municipalité devrait faire quelque chose ; elle devrait songer à sortir de cette situation de crise de manière plus élégante que l'évacuation policière. Je n'ai pas de conseil à lui donner, mais je suis sûr qu'elle a des idées.

Maintenant, à propos d'évacuation policière, M. le municipal a dit que la Municipalité se soumettra à la décision de justice. Je comprends maintenant pourquoi il y a une plainte. C'est pour permettre de dire que ce n'est pas nous qui avons choisi, que c'est la justice qui a décidé, donc on exécute. Chose que la Ville n'est pas obligée de faire. On pourrait confier le travail au Canton ; ou pas. Donc est-ce que la Municipalité, c'est-à-dire les cinq, pardon, les quatre municipaux qui restent, pourront un jour, ou le lendemain du jour où cela arriverait, se regarder dans une glace ? Allez-vous vraiment envoyer la police lausannoise sur des migrants qui sont partis du Soudan, du Mali, du Nigéria – le Nigéria, d'où ils fuient Boko Haram –, peut-être des Erythréens ? Ces gens sont passés par des routes diverses et variées qui toutes, plus ou moins, traversent le Sahara ou le contournent. Ces gens ont été rançonnés, trébuchés dans des camions, volés, violés pour certains. Ils sont arrivés en Méditerranée, qu'ils ont traversée – ceux-là n'ont pas coulé ! Est-ce que, vraiment, vous pensez qu'il est légitime d'envoyer la police pour déplacer ces gens, pour les sortir d'une école qui va devenir une garderie ? C'est la question que M<sup>me</sup> Resplendino vous posait. Il ne s'agissait pas de savoir si la justice déciderait de l'évacuation et que, techniquement, vous la feriez, mais c'est cela la question. Est-ce que vous allez vraiment le faire ?

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – On est effectivement dans une situation très difficile. On voudrait tous pouvoir aider ces gens qui fuient, qui cherchent une nouvelle maison pour

des raisons diverses et variées, mais il faut remettre l'église au milieu du village. Jouer sur le pathos n'est pas vraiment la meilleure manière de prendre des décisions intelligentes, en tout cas dans le long terme.

Pour connaître un peu la situation en Allemagne, puisque j'y travaille assez souvent, ce qu'a dit M<sup>me</sup> Merkel est très clair : elle va prendre en Allemagne les réfugiés, mais renvoyer les gens qui ne sont pas des réfugiés, qui sont simplement là pour des raisons économiques. Donc, parmi tous ces gens qui arrivent, peut-être moins ceux qui arrivent de Syrie, mais, par exemple, beaucoup de ceux qui arrivent du Kosovo – parce que beaucoup de gens arrivent du Kosovo – vont être renvoyés. Ces gens devront quitter l'Allemagne, peut-être après avoir reçu un peu d'argent. D'ailleurs, certains comptent sur cet argent pour retourner au Kosovo et, d'après ce que je sais, ils reviennent trois mois après pour retrouver un petit pécule et retourner au Kosovo après expulsion. C'est un système qui s'est mis en place. Mais ces gens n'ont aucun avenir à long terme dans le modèle de M<sup>me</sup> Merkel.

Maintenant, on parle ici d'une situation difficile, de gens qui sont à Lausanne parce qu'ils ont été déboutés ailleurs. Ce ne sont pas des réfugiés, ce sont des non-entrée en matière, des réfugiés de Dublin, ainsi de suite. Et si nous cédon, si la Municipalité cède, oui, il y aura un appel d'air. Pas un appel d'air de gens qui sont au Sahara ou qui sont en Afrique subsaharienne, mais de ceux qui sont aujourd'hui en France, peut-être aussi en Allemagne, qui, au lieu de retourner au Kosovo, viendront à Lausanne. Je peux vous dire que la situation que l'on a aujourd'hui c'est une broutille comparée à ce qui peut arriver. Ne créons pas une zone à Lausanne où tous les gens déboutés – et beaucoup le seront en Allemagne, vous pouvez vous renseigner – viendront à Lausanne pour, peut-être, être expulsés. Mais on aura une situation très difficile à Lausanne. On ne peut simplement pas humainement, par rapport aussi à la population qui nous fait confiance, prendre ce risque complètement irrationnel.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Ce débat sur les migrants est compliqué à plusieurs égards. Concernant la question de l'appel d'air, le fait qu'on ait des points d'eau, des Sleep In à Lausanne n'attirera pas toute la misère du monde. Ce n'est pas par ces canaux que cela se passe. Il n'y aura pas d'appel d'air. D'ailleurs, on se demande pourquoi les Syriens bloqués dans la gare de Budapest ne sont pas encore chez nous. Ils sont en Allemagne. Personne ne peut dire ce qui va se passer.

Les voies de la migration, c'est, par exemple, le travail au noir. Je me rappelle d'un grand hôtelier lausannois pris la main dans le sac, qui déclarait à propos de ces travailleurs au noir : « C'est dommage, on avait une bonne filière ! » La difficulté dans cette affaire, c'est notamment l'absence de possibilités de dialogue avec un collectif qui ne déclare pas son identité. Il y a des raisons qu'on peut comprendre pour que les migrants ne déclarent pas spontanément leur identité. Ici, on entend des déclarations de personnes qui veulent savoir qui ils sont exactement, quel est leur statut. On n'en sait rien, vu qu'on n'est même pas sûr de leur nombre. Comment dialoguer avec des gens qui nous mettent devant le fait accompli, qui mettent aussi en péril des structures qu'on défend à Lausanne, notamment le Sleep In, un accompagnement social qu'on a voulu mettre en place ? Ils ont quand même mis cela en danger.

Concernant l'évacuation de force, je fais confiance à la Municipalité. Il y a eu pas mal de tentatives de discussion ; je pense qu'elle va épuiser toutes les possibilités. Je rappelle qu'on a eu des intervenants au Sleep In, et j'espère qu'on n'en arrivera pas à des solutions d'évacuation de force, mais si on lève complètement cette menace, on est obligé d'accepter toutes les conditions de ce collectif dont on ne connaît pas l'identité. Cela nous met aussi dans une situation difficilement défendable. Et puis, à un moment ou à un autre, tout le monde peut être amené à trouver refuge ailleurs. Regardez le groupe UDC du Conseil communal, qui est bien content d'avoir trouvé refuge dans les locaux du Cercle démocratique, alors qu'il était persécuté par l'UDC Vaud à la rue de la Louve.

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) :** – M. Tosato a eu tout à fait raison de rappeler l'article 12 de la Constitution fédérale, qui dit que toutes les personnes qui se trouvent en Suisse ont droit à une aide quand elles sont en situation de détresse ; c'est un article constitutionnel qui fait référence à des droits fondamentaux et universels, notamment le droit pour toute personne d'avoir un toit. Donc les migrants, qui sont actuellement à Lausanne à Grand-Vennes, ou autres, ont exactement les mêmes droits que nous tous, que vous tous, que tout le monde, soit le droit de dormir quelque part, d'avoir un toit. C'est un droit universel. Par contre, ils n'ont pas de droits politiques et, peut-être, le droit d'avoir un permis de séjour. Mais, en tout cas, ils ont le droit d'avoir un toit quand ils sont ici. Il s'agit donc de trouver une solution.

Ces personnes ont aussi le droit de se défendre si elles n'ont pas de toit, de chercher des solutions. Je peux comprendre qu'il y ait une certaine méfiance chez ces personnes quant au fait d'aller au Service de la population, parce que le Service de la population a quand même la mauvaise réputation de, parfois, utiliser des mesures de contrainte et procéder à des renvois forcés.

Je trouve bien que l'on envisage, à moyen terme, de trouver de nouvelles solutions – annoncées par M. Tosato – pour élargir les possibilités et avoir d'autres endroits où l'on peut accueillir des personnes qui n'ont pas les moyens de louer un appartement ou d'acheter une maison, mais qui ont besoin d'un toit en urgence ; mais cela ne déploiera des effets que dans quelques mois, ou dans une année, ou plus. Ce n'est pas une réponse à la situation d'urgence dans laquelle on se trouve par rapport à la situation de Petit-Vennes.

Je déduis des réponses de M. Tosato aux questions de M<sup>me</sup> Resplendino que, en fin de compte, la Municipalité sait très bien qu'elle n'a pas d'autre solution que de trouver une solution pacifique pour résoudre le problème de logement des quelques personnes qui sont actuellement à la route de Berne. Les disperser – pour aller où ? – par la force, soit les arrêter et les enfermer ou les envoyer plus loin, pour qu'ils aillent occuper un autre endroit, n'est pas une solution. J'émet le vœu que, dans les jours qui viennent, avant que le juge ne rende une décision concernant l'application de la loi, la Municipalité fasse tout ce qu'elle peut pour essayer de trouver une solution pacifique pour que ces personnes puissent avoir un toit, prenant en compte le fait que le droit d'avoir un toit est un droit fondamental, et est donc supérieur à toutes les autres considérations, celles concernant leur statut, qu'ils soient dans telle et telle catégorie de déboutés, de personnes qui pourraient demander l'asile ou non, qui sont des cas Dublin ou non, enfin de toutes ces catégories. C'est totalement secondaire par rapport à l'urgence qu'ont ces personnes d'avoir un toit, quel que soit leur statut et quelles que soient les possibilités d'évoluer dans leur projet de vie dans l'immédiat. Une ville comme Lausanne doit pouvoir trouver une réponse à ce problème, ne serait-ce que pour honorer le fait que cette ville, et il faut le reconnaître, comme M. Tosato l'a souligné, fait des efforts importants pour aider les personnes en situation de détresse.

M. Tosato a rappelé ce qui a été fait pour la scolarisation des enfants roms, le fait même qu'il existe des lieux comme la Marmotte ou le Sleep In. Ces choses sont bien, mais, malheureusement, la situation fait qu'aujourd'hui, on doit continuer à essayer de trouver des solutions pacifiques par rapport à ces problèmes.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Après l'église Saint-Laurent, il y a le collège de Grand-Vennes. Rien n'indique qu'il n'y aura pas un autre épisode. Mon groupe – est-ce un pléonasme de le dire ? – est très réservé par rapport à cette politique systématique du coup de force ou du fait accompli qui, d'emblée, rend toute discussion extrêmement difficile, pour ne pas dire compromise, étant donné que les termes d'un accord éventuel sont fixés d'entrée et en préalable et excluent toute négociation.

Ce matin, en allant au Grand Conseil, j'ai vu contre un pilier de Riponne 10, des piliers assez massifs, une affichette rouge qui disait non pas nous souhaitons ou nous demandons, mais nous exigeons : nous exigeons des logements en surface – plus de bunkers –, nous exigeons un travail, à défaut, une occupation, nous exigeons un salaire – on a la délicatesse

de mettre « éventuellement modeste » – en plus d'une alimentation de base et de soins médicaux, et évidemment, bien évidemment, de ne pas être renvoyés. Qu'est-ce que je vais dire à des Suisses ou à des étrangers régulièrement établis, modestes, pas seulement vos électeurs, mais aussi les nôtres, qui ont payé leurs impôts, qui ont payé leur retraite, leurs assurances sociales, leur assurance-maladie, leurs loyers, qui se retrouvent en concurrence, et pas toujours à leur avantage, avec des populations qui – et pour cause – n'ont jamais participé concrètement et financièrement à la solidarité de ce pays et qui, obéissant ou écoutant un peu trop ceux qui les conseillent, font preuve ou donnent l'image de faire preuve de davantage d'exigences que de reconnaissance.

Alors, si j'ai un conseil à vous donner – mais que vaut un conseil de l'UDC – mes collègues de La Gauche, c'est de ne pas trop tirer sur la corde de la paix sociale, parce que ceux qui vous quittent pour venir à l'UDC ne sont pas de bons éléments, ceux qui sont écœurés d'avoir travaillé, trimé et payé toute leur vie et qui se retrouvent – à tort ou à raison – en situation d'infériorité, du moins ils le croient, ne sont pas des bons UDC. Alors, du social, oui, de la compassion, oui, mais ne remplacez pas une iniquité par une autre. Il faut savoir raison garder. Vous savez bien que jamais la police ne les débarquera de force. Imaginez-vous une demi-douzaine d'interpellations urgentes au Conseil communal, une page et demie à 24 heures, ce qui ravirait M. Thierry Meyer, qui a de la peine des fois à remplir ses pages. Vous savez qu'on n'en arrivera pas là de toute façon.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – De façon tout à fait apaisée, et sans forcément entrer dans les pronostics, je crois que cela a été évoqué par les interpellateurs, d'un jour à l'autre, la situation peut se modifier.

J'aimerais rappeler deux ou trois éléments concernant la position du Parti socialiste sur ces questions. Nous identifions un certain nombre de problèmes à d'autres niveaux que le communal, comme, je crois, beaucoup de gens ici. Nous identifions des problèmes au niveau de la Loi fédérale sur l'asile, également de la Loi fédérale sur les étrangers, avec le principe des deuxième et troisième cercles qu'elle consacre, ce qui fait qu'aujourd'hui, il est quasiment impossible pour un employeur, même de bonne volonté, d'engager légalement quelqu'un qui ne vient pas de l'Union européenne. C'est quelque chose de fondamentalement différent par rapport aux situations qu'on a connues dans les années nonante. J'étais encore relativement jeune à l'époque, mais cela a fait partie de ma socialisation dans la politique que de suivre un peu ces mouvements. C'est quelque chose que nous contestons également au niveau fédéral. Nous pensons qu'il y a un certain nombre de combats, peut-être un peu trop discrets, à mener.

C'est la même chose pour les accords de Dublin. Je crois que les positions du Parti socialiste sont connues. Telles quelles, d'ailleurs, elles rejoignent celles de la chancelière allemande, citée par le municipal tout à l'heure. Dans l'état actuel des choses, les accords de Dublin deviennent très difficilement applicables. Ils posent un certain nombre de problèmes : ils font reposer la charge d'accueillir davantage de réfugiés sur des pays qui, géographiquement, ont la malchance d'être situés au sud de l'Europe, et plus proches des pays plus pauvres ; c'est illogique, ce n'est pas solidaire. On peut vouloir la solidarité ou non, mais c'est illogique et irrationnel. De ce point de vue, il faut porter cette contestation. Je pense qu'elle peut rassembler un certain nombre des groupes de ce Conseil, peut-être même au-delà de la gauche et au-delà de la question qui nous occupe sur la route de Berne.

Je ne prétends pas avoir la solution, je suis comme M. Hubler, je considère que je n'ai pas de conseils à donner ou de recommandations à faire à la Municipalité ce soir. En revanche, je ne trouve pas tout à fait inutile de se souvenir de ces enjeux et de se souvenir que la politique d'asile est de compétence fédérale en Suisse, tout comme la politique des étrangers, mais elle est d'application cantonale ; il y a peut-être aussi des choses à améliorer de ce côté. On peut se souvenir que l'aide d'urgence a été instituée à la fin 2004 comme un régime qui n'avait pas forcément vocation à durer. Aujourd'hui, c'est vraiment

une partie intégrante d'un dispositif. Ce sont aussi des choses sur lesquelles, à mon sens, il y a lieu de réfléchir.

Je conclus en rappelant que lorsque la Ville, par le passé, s'est substituée à d'autres niveaux institutionnels, toujours pour d'excellents motifs, cela a certainement permis de résoudre un certain nombre de situations dans l'immédiat, mais il faut reconnaître que cela peut avoir aussi, dans le long terme, d'autres conséquences problématiques, qui sont notamment de donner le sentiment au niveau institutionnel en charge de pouvoir se décharger sur les villes. Cela peut aussi avoir pour effet de créer des attentes et des devoirs moraux divers auxquels on ne serait plus capable de faire face au bout d'un moment. Donc, encore une fois, je n'argumente en faveur d'aucune variante ou option, je considère simplement qu'on ne peut pas décréter aujourd'hui que le problème est purement communal, ni qu'il se réglera tout seul au niveau fédéral. Il faut considérer à la fois le risque de se concentrer sur ce cas précis et le risque de le régler par une action ponctuelle communale qui, par définition, ne sera jamais ponctuelle et en appellera d'autres, auxquelles nous ne pourrions pas faire face.

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – Il ne faut pas se tromper de sujet dans cette affaire. On ne parle pas d'une politique générale européenne, suisse ou vaudoise de la migration, mais d'un cas très spécifique : une occupation fâcheuse d'un local indispensable à la vie préscolaire de la cité. En effet, si les transformations de ce bâtiment prennent du retard, nous n'aurons pas quelques jours, quelques semaines ou quelques mois de retard, mais une année de perdue au plan du logement préscolaire de ces enfants. C'est ce qu'il faut garder en tête.

Maintenant, concernant ces requérants, je suis allé à leur rencontre, je suis allé boire un thé avec eux et discuter. C'est évidemment une situation humaine désagréable et détestable mais la prise d'otages que représente l'occupation illégale de ce bâtiment oblige la Municipalité à réagir. On ne peut pas laisser faire, sinon on n'aura plus d'autre possibilité que d'accepter systématiquement ce genre de chose.

Je me demande ce qu'on va faire pour les nombreuses personnes officiellement résidentes à Lausanne, qui sont aussi à la recherche d'un logement. J'ai discuté hier soir avec deux habitants de la place de La Sallaz, qui ont été mis hors de leur appartement et qui cherchent un toit depuis sept mois, sans le trouver. Alors, est-ce que pour obtenir un toit et éventuellement un emploi, il faut occuper illégalement un lieu nécessaire à la vie de la population ? On ne peut pas accepter cet état des choses. Et même si, au plan humain, il est regrettable et attristant de les obliger à quitter les lieux, je pense que force doit rester à la loi et qu'on ne peut pas laisser les gens imposer un diktat à la collectivité. A mon grand regret, vraiment, je crois qu'on est réellement obligé de récupérer ces lieux dans les meilleurs délais.

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : – Tout d'abord, madame de Meuron, j'ai fait une liste des propositions qui avaient été faites aux migrants. J'y ai indiqué qu'on leur a proposé, et c'était sur le petit flyer qu'on leur a distribué, de s'adresser à Caritas pour une simple et bonne raison, c'est que votre Conseil finance un poste de travail à Caritas dévolu à l'accueil des migrants en situation irrégulière. C'est un point que j'ai vérifié.

Ensuite, j'ai indiqué que personne ne restera à la rue, et je continue de l'affirmer – et là je reprendrai les propos de M. Oppikofer –, car avec notre proposition, la Constitution fédérale est respectée. Ils peuvent tous aller au Service de la population, qui les adressera à l'EVAM, et ils auront un toit, de la nourriture et des soins. Ce n'est peut-être pas leur choix, mais c'est ce que leur propose notre pays. J'aimerais quand même vous rendre attentifs au fait que ce n'est pas rien et que c'est justement ce que dénoncent les migrants qui quittent l'Italie, l'Espagne et la Grèce, soit qu'ils n'ont même pas cette prestation.

J'aimerais également, monsieur Oppikofer, après vous avoir rappelé qu'on respectait la Constitution fédérale, vous indiquer que le Canton de Vaud est le canton qui renvoie le

moins de requérants d'asile déboutés. Le conseiller d'Etat, M. Leuba, a déclaré au Grand Conseil, et il y a un certain nombre de députés ici qui peuvent en témoigner, qu'on ne fait pas de harcèlement contre les requérants d'asile déboutés, si ce n'est s'il y a des mesures administratives ou pénales à leur rencontre – vous savez à quoi on fait allusion lorsqu'on parle de mesures pénales. Sinon, il n'y a pas de harcèlement à leur rencontre.

Maintenant, monsieur Hubler, vous dites que ma position n'a pas évolué. Je vous fais confiance dans cette appréciation, puisque, depuis le début de cette démarche, depuis mes premières rencontres avec l'association du Sleep In, avec qui nous étions en délicatesse au sujet des discussions relatives à l'application de la convention que nous avons avec eux, pour éviter tout dérapage de ma part, j'ai accepté qu'une personne neutre puisse participer aux différentes rencontres. Cette personne neutre était M. Alain Hubler ; il a donc pu suivre la démarche que j'ai entreprise auprès de ces associations. Effectivement, ma position n'a pas évolué, dans le sens que j'ai toujours essayé d'entamer la discussion. Et je vous promets, mesdames et messieurs, que ce n'est pas forcément simple au début, lorsque vous décidez de rencontrer une délégation d'occupants. Le municipal Didier Divorne de Renens était avec moi, puisqu'il représente la commune compétente pour prendre un certain nombre de décisions sur le Sleep In. Je ne me suis pas défaussé, j'ai toujours participé à ces rencontres. Quand vous devez rencontrer une délégation de dix personnes et qu'il y en arrive soixante, avec la télévision, je vous prie quand même de prendre en considération que ce n'est pas forcément simple. J'ai essayé de maintenir la discussion avec toutes ces personnes, de trouver les modalités en accord aussi avec le Canton.

Alors, monsieur Hubler, aujourd'hui j'entends de votre part, et peut-être de la part de M<sup>me</sup> Resplendino aussi, que je ne dois pas prendre en considération la provenance de la personne, ni son statut, ni ses besoins dans l'attitude que nous devons avoir. Je ne dois rien prendre en considération, non plus les mesures administratives auxquelles elles doivent faire face. Je dois simplement prendre en considération le fait qu'elle est dans la misère ! C'est un vœu pieux. En termes de valeurs chrétiennes, que j'ai profondément, je pourrais y souscrire. Je pourrais même, comme les spectateurs des matchs de football allemands, qui déploient des banderoles « *Welcome refugees* », déployer une banderole ici, devant le Conseil communal « *Welcome déboutés* ». Jusqu'où voulez-vous nous pousser dans la recherche de solutions ? La Municipalité de Lausanne vous en supplie, allons-y avec des propositions pragmatiques. Regardons les situations précises.

Peut-être même que les municipalités de Renens et de Lausanne, qui se sont déjà concertées à ce sujet, pourraient avoir des propositions pour les cas dits Dublin une autre fois, pour d'autres situations. Mais nous ne pouvons pas englober tout le monde en disant que la seule qualité des personnes auxquelles nous avons à faire face est le fait qu'elles sont dans la misère – ce que nous reconnaissons tous. La Municipalité, je le répète, va essayer de trouver des solutions pragmatiques, mais elle maintiendra la requête judiciaire qu'elle a déposée visant à pouvoir récupérer l'immeuble de Petit-Vennes pour que les travaux puissent se dérouler et que cet immeuble soit transformé en garderie.

**M. David Payot (La Gauche) :** – Je renonce, je laisse les interpellateurs s'exprimer.

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** – Je remercie d'abord mon collègue et cosignataire de cette interpellation avec M. Hildbrand, Bertrand Picard.

Effectivement, il s'agit d'une question particulière. M. Tosato a rappelé que nous partageons tous la volonté d'une politique humaniste pour que les personnes en difficulté puissent être aidées. La politique d'asile en Suisse est généreuse, et c'est bien ; il faut qu'elle continue de l'être. En même temps, nous avons, dans le Canton de Vaud, avec un ministre de droite en charge de ce département, la volonté de chercher des solutions là où elles sont nécessaires. M. Tosato a rappelé que le Canton de Vaud est tout à fait exemplaire à cet égard, qu'il cherche des solutions quand cela doit l'être. Mais c'est justement cette politique humanitaire qu'on peut promouvoir et qu'on doit défendre. On doit le faire parce qu'il existe un cadre, parce qu'il existe une loi, et si on peut offrir ces prestations, si on

peut offrir cette aide d'urgence et avoir cette politique généreuse, c'est aussi parce qu'on a un cadre. Je le crois véritablement.

Si on veut éviter de tomber dans l'arbitraire, si on veut éviter de dire à certaines personnes qu'il existe un espoir, alors qu'il n'y en a peut-être pas, ou que des solutions pourraient être trouvées avec, qui sait, un permis de travail, une régularisation, alors que ce n'est pas possible, il faut savoir rester dans le cadre pour offrir cette politique généreuse au plus grand nombre. En même temps, comme cela a été rappelé par Bertrand Picard, il faut faire attention. Jean-Luc Chollet le disait également, il ne faut pas vouloir tirer trop loin la ficelle, parce que cela pourrait atteindre le consensus qui existe en Suisse par rapport à cette politique généreuse.

A nouveau, pourquoi le PLR dénonce-t-il la situation ce soir ? Ce n'est pas pour le principe et parce que nous sommes opposés à la présence de ces personnes en Suisse. Nous avons compris la volonté de dialogue de la Municipalité au cours de l'été, mais le fait est qu'on a dit qu'on leur donnait quelques mois pour réfléchir et trouver des solutions, qu'on discute avec le Canton, qu'ils ont la possibilité de bénéficier d'un toit – monsieur Oppikofer, cela a été dit et répété par M. Tosato –, de la nourriture et d'aides – l'aide d'urgence qui existe en Suisse. Le conseiller d'Etat Leuba l'a redit aujourd'hui, toute personne qui vient et s'annonce au Service de la population bénéficiera de cette aide d'urgence ; on ne laissera donc pas ces personnes dans la rue ! Dans cette mesure, je crois que la position de la Municipalité est ferme, et je la remercie. Je la remercie aussi pour ses réponses.

Maintenant, il est vrai que nous attendons de la fermeté vis-à-vis de ce collectif, dont on ne sait pas grand-chose, qui distribue un flyer dans lequel il qualifie la solution proposée par la Municipalité d'infantiliste. Cette fermeté a été démontrée avec le dépôt de cette plainte, la demande d'action super-provisionnelle et provisionnelle, non pas parce que nous avons quelque chose contre ces personnes en particulier, mais parce que l'autorité, après avoir cherché des solutions pendant plusieurs mois, se trouve dans une situation où on dit que oui, on part, mais c'est pour occuper de manière illégale un autre lieu, dans lequel la Ville espérait accueillir des enfants à la rentrée. A un moment, il faut se montrer ferme. Si, au terme des procédures judiciaires et au terme d'une négociation, il n'y a pas de solution, il est nécessaire de procéder à l'évacuation par la force. A nouveau, je remercie la Municipalité pour son discours clair, qui va dans le sens des compétences communales, cantonales et fédérales.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Comme cela vient d'être exprimé par M. Mathieu Blanc, et sans pouvoir consulter l'ensemble du groupe PLR, j'avoue qu'il y a deux interprétations possibles au débat de ce soir et aux réponses de la Municipalité.

A bien des égards, nous nous retrouvons entièrement dans la ligne qui vient d'être exposée, au nom de la Municipalité, par M. le municipal Oscar Tosato. Nous pourrions envisager de déposer une résolution, mais cela dépend aussi de la position des autres groupes, de l'autre interpellation et de l'éventuelle résolution que l'autre interpellation pourrait susciter. Dès lors, il me semble que nous devrions pouvoir passer une partie du débat consacré au dépôt d'une résolution, respectivement demander une interruption de séance afin de se concerter sur le dépôt d'une résolution.

**M<sup>me</sup> Janine Resplendino (La Gauche) :** – Je ne souhaite pas faire long ; il me semble qu'un certain nombre de gens sont partis, fatiguent ou discutent.

Je relève juste quelques points par rapport à l'entier de cette discussion et à la réponse de la Municipalité. Evidemment, nous ne pouvons pas être totalement satisfaits de la réponse de M. Tosato, notamment lorsqu'on parle d'humanité, de besoins vitaux et que la réponse est purement legaliste ; je ne peux pas être satisfaite. Ces gens sont là, ils n'ont pas de toit, et s'ils sont expulsés de force de Petit-Vennes sans autre solution, ils seront simplement en ville, et ce ne sera pas non plus une solution.

J'ai aussi entendu ce qu'a dit M<sup>me</sup> de Meuron. On sait que les lieux d'hébergement de nuit, que ce soit à Lausanne – et j'entends maintenant –, à Vevey et à Yverdon sont pleins, été comme hiver, en dehors de la question des migrants, même s'il y a toujours eu des migrants dans ces lieux. Il n'en reste pas moins qu'il y a un problème sur le nombre de places disponibles été et hiver dans ces lieux, et que certaines communes font quelque chose et d'autres ne le font pas. Il faudra bien s'attaquer à ce problème un jour ou l'autre.

La question du Service de la population me laisse encore plus mitigée. M. Tosato dit que le Service de la population ne laissera pas les gens dans la rue. Mais qui peut assurer ce soir que certaines de ces personnes, dont on dit qu'elles sont illégales, ne seront pas expulsées ? Qui dit que le Service de la population n'appellera pas la police et ne fera pas appel à des mesures de contrainte pour les expulser ? Ces personnes n'iront donc pas se présenter au Service de la population puisqu'il y a ce risque. Cela inclut la peur d'une expulsion et cela pose donc un vrai problème quant à la « solution » proposée.

Quant à moi, je me force à partager l'opinion optimiste de M. Oppikofer et d'autres personnes, qui disent tous que ce seront des négociations, qu'il n'y aura pas de violence vis-à-vis de ces personnes ; je ne peux qu'espérer que ce soit le cas.

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : – M<sup>me</sup> Resplendino cite les abris de Vevey et d'Yverdon, gérés par Caritas. J'aimerais vous dire simplement qu'ils sont entièrement financés par le Canton. Il n'y a que Lausanne qui finance une partie des hébergements d'urgence ; cela montre bien à qui incombe cette tâche. Nous le faisons pour pouvoir offrir plus de places, et aussi pour accueillir des personnes de manière plus large. On sait aussi que c'est dans les centres urbains qu'on se retrouve avec un certain nombre de situations plus misérables, avec plus de nécessiteux, et que nous entendons faire notre part.

Quant au fait que, peut-être, des migrants ne veulent pas se rendre au Service de la population, j'ai montré l'ouverture dans mes propos, et je tiens à le rappeler : ce n'est pas la seule solution que nous leur avons proposée ; nous leur avons aussi proposé de trouver des solutions alternatives avec Caritas, s'ils le désirent, qui pourrait trouver des solutions alternatives citoyennes pour un certain nombre de personnes. Le Canton de Vaud a réussi à mettre en place des situations alternatives citoyennes ; on en connaît un long chemin et vous savez que c'est possible.

**Le président** : – Monsieur Hildbrand, si je comprends bien, vous avez demandé une suspension de séance sous forme de motion d'ordre.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR)** : – Je renonce.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Je serais bien emprunté pour meubler cette interruption de séance avec mon groupe. Je ne sais pas de quoi on parlera. On a un projet de résolution qui ne nous a pas encore été présenté ; je crois que l'interpellatrice de La Gauche n'a pas de résolution. Donc il faut abattre les cartes un peu sérieusement, autrement on va prolonger la pause.

**Le président** : – Pour l'instant, aucune demande de résolution n'a transparu ici, au Conseil.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Le sens d'une éventuelle résolution serait de soutenir la position exprimée fermement par M. Tosato.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Le Bulletin du Conseil en fera foi, cher collègue.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Je peux vous assurer que nous soutenons la politique de nos municipaux du Parti socialiste.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Dans la mesure où il n'y a pas de résolution de M<sup>me</sup> Resplendino et de son groupe, nous pouvons renoncer à cette interruption de séance et mettre fin à ce débat, puisque je vois que tout le monde est pressé d'en finir.



**M. David Payot (La Gauche)** : – Je remercie M. Hildbrand. Cela nous évitera d'intervenir à nouveau pour nous opposer à la résolution avec les mêmes critiques que nous avons déjà exprimées à l'encontre de la Municipalité.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quelles suites et conséquences à l'occupation illégale de l'ancien collège de Petit-Vennes ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Janine Resplendino et consorts : « Ils sont là, n'essayons pas de les cacher » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La séance est levée à 22 h 55.

---

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16